

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LEBATS PARLIAMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(50^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du lundi 4 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

Etat B

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5447).

Titres III et IV (p. 5469)

ENVIRONNEMENT

Etat C

Titres V et VI (p. 5469)

M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. le ministre.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis de la commission de la production.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Environnement » des états B et C.

MM. Ambroise Guellec,
François-Michel Gonnot,
Alain Bruc,
Roger Gouhier,
Jean-Marie Demange.

Après l'article 82 (p. 5469)

Amendement n° 77 de M. Micaux : MM. François-Michel Gonnot, le rapporteur spécial, le ministre. - Réserve du vote.

M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

Suspension et reprise de la séance (p. 5458)

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean-Paul Fuchs, Claude Birraux, Pierre Micaux, Mme Yann Piat, MM. Yves Coussain, Jean-Pierre Kucheida, Didier Mathus, Alain Néri, Roland Nungesser, Jean Charroppin, Eric Raoul, Marc Reymann, Gérard Saumade, Michel Destot, Richard Cazenave, Guy Lengagne, Jean-Yves Le Déaut.

2. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 5469).

3. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 5469).

4. **Ordre du jour** (p. 5470).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'environnement, mes chers collègues, nous sommes bien seuls ce soir pour parler du projet de budget de l'environnement. Gageons qu'il y aura davantage de monde pour parler d'écologie à l'occasion des prochaines élections régionales ou législatives.

Et pourtant, monsieur le ministre, moi qui ai la chance de suivre ces questions avec précision depuis quelques années, et qui souhaite le faire avec objectivité, puis-je dire que vous ne vous en tirez pas si mal ? Dans une conjoncture de récession, votre budget progresse un peu, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres. En réalité, il s'accroît de 3,9 p. 100, si l'on veut bien laisser de côté l'artifice qui, cette année encore, consiste à présenter des redéploiements internes aux administrations centrales comme des moyens nouveaux et supplémentaires attribués à l'environnement.

Néanmoins, pas à pas, trop lentement sans doute, votre ministère se restructure et se renforce. Au total, puis-je dire avec la même objectivité, monsieur le ministre, que vous faites du bon travail avec ce petit ministère ? Le jour viendra, comme vous le souhaitez vous-même, où la gravité et le nombre des problèmes écologiques, sans doute aussi les considérations politiques du moment, conduiront ou obligeront à la création d'un grand ministère de l'environnement. Et ce jour-là, les ministres de l'environnement qui ont toujours été sincères et volontaires - vous en faites partie - n'auront peut-être plus à déranger ou à menacer. Ils seront respectés et pourront imposer.

Ce jour-là, au lieu de devoir réparer, corriger, le ministre de l'environnement pourra, davantage encore, donner l'impulsion et inspirer de nouveaux comportements et de nouvelles politiques en matière de transports, d'aménagement rural ou de maîtrise de l'énergie. Il lui faudra aussi coordonner et conseiller l'action des collectivités territoriales, régions, départements, syndicats de communes, auxquelles, qu'on le veuille ou non, une nouvelle loi de décentralisation doit donner, et très vite, davantage de compétences et de responsabilités pour l'environnement.

Mais déjà, monsieur le ministre, votre budget doté de 1,443 milliard de francs ne constitue qu'une faible partie des crédits publics affectés à l'environnement. En effet, son montant doit être comparé à celui des actions du plan national pour l'environnement financées, sur leurs ressources propres,

par les établissements publics qui sont plus ou moins placés sous votre tutelle - plus de 5 milliards de francs - et surtout au budget global des collectivités locales dans ce domaine que j'ai évalué à environ 34 milliards de francs.

Les chiffres que je viens de citer sont importants ; ils mettent en évidence le rôle joué par les établissements publics placés sous votre tutelle. Il convient également de souligner que les crédits de l'Etat consacrés à l'environnement représentent eux-mêmes plus de 5 milliards de francs. Or, vous ne gérez directement qu'un peu moins du tiers de cette somme.

Je parlais à l'instant, monsieur le ministre, du respect que devrait inspirer à tous la cause que vous défendez, y compris, et peut-être d'abord, au ministère des finances. En tant que rapporteur spécial de la commission des finances, j'ai été cinoqué par certaines opérations de régulation budgétaire.

M. Thierry Mandon. Moi aussi !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Et ce, pour deux raisons. D'abord, elles remettent en cause l'économie du budget voté par le Parlement ; ensuite, elles me paraissent juridiquement contestables.

Au mois de mars, un arrêté du ministre du budget a amputé les crédits de votre ministère de plus de 3,5 p. 100. Mais il est vrai que l'essentiel de ces annulations a porté sur les crédits consacrés aux barrages sur la Loire, c'est-à-dire sur des crédits qui n'auraient pas pu être engagés de toute façon, pour les raisons que l'on sait, cette année.

Toutefois, j'ai plus de mal à admettre que, par une simple circulaire, le ministre du budget puisse remettre en cause les crédits d'un ministère, comme il l'a fait le 6 mai 1991...

M. Jean-Marie Demange. C'est lamentable !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. ... en interdisant aux ministres d'engager avant le 30 septembre plus de 70 p. 100 de leurs crédits.

De ce fait, les associations nationales les plus importantes qui avaient inclu dans leur budget les sommes promises par l'Etat et votées par le Parlement, ont vu le versement de leurs subventions retardé. Cela a entraîné pour elles des difficultés de trésorerie, parfois aiguës, ainsi que pour les établissements publics, par exemple les conservatoires régionaux d'espaces naturels.

M. Jean-Marie Demange. C'est scandaleux !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. La mise en œuvre de la régulation de trésorerie a également touché de manière totalement anormale et juridiquement contestable les fonds de concours qui sont apportés par les collectivités territoriales. Cela aurait conduit, par exemple, si mes informations sont exactes, à geler un crédit de 21 millions de francs, en provenance de certaines collectivités locales, destiné à alimenter un fonds consacré à l'aménagement des rivières.

Que l'Etat régule, dans les conditions que l'on sait, passe encore ! Mais qu'il régule du même coup, sans leur demander leur avis, les fonds de concours des collectivités locales, cela ne me paraît ni convenable ni acceptable !

Cette attitude du ministre du budget est, à mes yeux, contraire à l'esprit, sinon à la lettre, de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances car le blocage des fonds versés par les collectivités locales est anormal.

La régulation de trésorerie a été partiellement levée le 11 octobre, mais avec des restrictions qui annulent en partie, pour le budget du ministère de l'environnement, le bénéfice des augmentations de crédits adoptées l'an dernier par le Parlement. Cela posera des problèmes épineux aux bureaux d'études ou aux équipes de recherche qui travaillent à la mise en œuvre du plan national pour l'environnement.

Aussi, monsieur le ministre, en me penchant sur l'exécution du budget de votre ministère, j'en viens tout simplement à souhaiter que les faits que je viens de dénoncer, et qui ont été constatés cette année, ne se reproduisent pas pour le budget dont nous débattons aujourd'hui.

M. Pierre Micaux. Allez donc savoir !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Ce budget augmente de 13,6 p. 100, mais seulement de 3,9 p. 100 à structure constante. Seuls vingt-deux emplois nouveaux seront effectivement créés pour renforcer les toutes nouvelles directions régionales de l'environnement les moins bien dotées et pour créer, enfin - je tiens à vous en remercier - un premier vrai service qui, auprès de vous, est chargé des affaires internationales.

Compte tenu de la tâche à accomplir, des négociations à mener, en particulier pour préparer la conférence des Nations unies sur l'environnement à Rio de Janeiro, pour assurer le suivi des principales directives européennes et aussi, et peut-être surtout, pour que vous puissiez consacrer votre énergie et des moyens humains et matériels à une sorte de programme multilatéral de soutien écologique en faveur de l'Europe centrale, mission dont je veux espérer qu'elle mobilisera un jour prochain le Gouvernement - c'est affaire de morale mais aussi d'intérêt - je crains que le nouveau service des affaires internationales ne dispose pas de postes en nombre suffisant.

De même, pour les dépenses d'intervention, la situation est contrastée avec des dotations, parfois en augmentation comme celle du conservatoire national du littoral, mais insuffisantes pour répondre aux besoins.

Le budget du conservatoire reste, en effet, insuffisant. La totalité de la dotation 1991 a été épuisée en quelques semaines. Il existe actuellement, mes chers collègues, pour environ 200 millions de francs de terrains du plus grand intérêt pour le littoral, pour le patrimoine naturel de notre pays, dont le conseil d'administration du conservatoire a d'ores et déjà autorisé l'acquisition. Pour certains d'entre eux, les négociations d'acquisition ont même été virtuellement conclues. La majoration de 30,4 p. 100 des crédits du conservatoire ne permettra pas cependant de faire face aux besoins recensés pour 1992.

Alors, et puisqu'on ne peut pas tout faire avec l'argent qu'on n'a pas, j'ai soumis à la commission des finances un amendement à la première partie de la loi de finances, afin que les particuliers puissent acquitter leurs droits de succession, ou de mutation, par la dation de terrains situés dans des sites particulièrement remarquables sur le plan écologique, en particulier sur le littoral. Bien que la commission des finances et le rapporteur général aient adopté cet amendement, le Gouvernement, toujours en la personne de M. Charasse...

M. Jean-Marie Demange. Encore lui !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. ...n'a pas cru devoir le retenir au sein du texte de la première partie de la loi de finances, adopté, comme on le sait, selon la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Je regrette, monsieur le ministre, qu'une disposition intéressante, qui aurait probablement été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, n'ait pas pu voir le jour du fait de l'emploi d'une procédure exceptionnelle.

Si les moyens des établissements publics s'accroissent, les fonds gérés par le ministère de l'environnement connaissent, dans certains cas, une chute très sensible. En effet, la dotation du fonds interministériel pour la qualité de la vie diminue de 17,86 p. 100, poursuivant ainsi un mouvement de décreuse déjà amorcé l'année dernière, dont je comprends mal les raisons. Peut-être pourriez-vous nous les expliquer tout à l'heure.

Les efforts consentis pour les parcs régionaux ou les réserves naturelles ne sont pas à la hauteur des besoins des réserves naturelles et les conservatoires botaniques, qui connaissent une appréciable progression de leurs crédits, souffrent toutefois d'une insuffisance de financement d'environ 2 millions de francs pour tenir compte de la création de nouvelles réserves.

Aussi, votre commission des finances, si elle a pris acte des efforts de l'Etat, considère que ceux-ci sont encore insuffisants et a souhaité que les crédits affectés aux réserves natu-

relles soient majorés. Mais nous pouvons porter au crédit de votre budget l'augmentation de moyens dont bénéficient les parcs nationaux, tant en ce qui concerne le fonctionnement que les dépenses d'investissement.

Au-delà de l'examen des crédits du ministère, il faut également vous féliciter, monsieur le ministre, de l'ampleur du prochain programme d'investissement décidé par le Gouvernement en faveur de l'eau et de l'assainissement, à travers les agences de bassin.

Mais l'effort dans le domaine de l'environnement implique une mobilisation de toutes les énergies. L'objectif de triplement de votre budget en cinq ans, que vous vous étiez vous-même assigné dans le cadre du plan national, me paraît aujourd'hui hors d'atteinte.

Par ailleurs, la politique de transfert de services vers le ministère de l'environnement ne va pas sans créer des dysfonctionnements. On observe parfois le regroupement de certains services. C'est le cas au sein de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Les personnels s'en émeuvent, sans doute à juste titre, faute d'une concertation suffisante. Le débat d'aujourd'hui ne pourrait-il vous donner l'occasion de les rassurer ? On ne peut réussir une décentralisation, même souhaitable, sans l'adhésion des personnels concernés. Ils sont capables de comprendre, à condition qu'on leur explique et qu'on les respecte.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques, l'INERIS, constitue un bon exemple de ces dysfonctionnements. Le projet de loi de finances pour 1992 fait apparaître une forte croissance de la subvention qu'il reçoit : 18,3 p. 100. Il s'agit en fait d'un trompe-l'œil dû à une régularisation fiscale que j'ai plus précisément décrite dans mon rapport.

Le projet de loi instituant une taxe sur les déchets n'est toujours pas déposé devant le Parlement en dépit de vos efforts. Or tout retard aggrave la situation dans ce domaine. En outre, j'espérais que ce projet aurait proposé une diminution du taux de T.V.A. sur la collecte et le traitement des ordures ménagères qui restent les seuls services publics locaux soumis au taux le plus élevé.

Autre regret : la mise en place d'un service national pour l'environnement était et reste possible. A l'occasion du projet de loi réformant le service national débattu devant le Parlement il y a quelques jours, j'avais déposé, avec les mêmes espoirs et sans davantage de succès, un amendement en ce sens qui a été rejeté à la demande du Gouvernement. L'utilité de ce service, qui figure dans vos propres propositions, n'est pas contestable.

De nombreux organismes seraient intéressés par des appels du contingent : l'office national de la chasse, le conseil supérieur de la pêche et les fédérations de pêche, les parcs nationaux et régionaux, les associations et les collectivités territoriales. Nous remettons ce travail sur le métier jusqu'à ce que nous obtenions la création de ce service national pour l'environnement.

Après ces quelques regrets, deux ou trois vœux, monsieur le ministre.

Le plus important, c'est que notre pays soit capable d'ouvrir enfin de manière responsable, sans hypocrisie et sans *a priori*, le débat sur l'énergie.

Il faut que l'écologie devienne un atout pour notre industrie et non un handicap. A ce titre, je souhaiterais que la mise au point de la voiture à moteur électrique soit une priorité nationale comme l'ont été en leur temps Airbus ou Ariane.

Avec le même souci de vérité, je viens de déposer il y a quarante-huit heures une proposition de résolution, que j'avais annoncée l'année dernière, tendant à la création d'une commission d'enquête sur le coût de l'énergie électronucléaire.

Les contribuables qui sont aussi des consommateurs et qui sont généralement des électeurs ont le droit d'être informés par exemple sur ce qu'il faut bien appeler certaines dérives technocratiques qui nous ont conduits à avoir une surcapacité de centrales nucléaires financées à 30 p. 100 par le recours à des emprunts extérieurs. Le résultat est que nous devons aujourd'hui exporter ce surplus d'énergie électronucléaire en construisant des lignes à haute tension un peu partout dans les Pyrénées ou dans les Alpes pour juste financer la dette extérieure d'E.D.F.

Sur toutes ces questions, notamment le coût et l'utilité de cette énergie, une commission d'enquête me paraît donc nécessaire, ainsi qu'une explication devant les contribuables.

La commission des finances, consciente des difficultés du moment a, sur ma proposition, assorti l'adoption du budget de l'environnement de quatre observations : nous avons souhaité que soient majorés la dotation du conservatoire du littoral...

M. Ambroise Guellac. Très bien.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. ... les crédits affectés aux réserves naturelles, les crédits destinés à la résorption des points noirs en matière de déchets et, plus généralement, les crédits affectés à votre ministère, en particulier ceux de l'INERIS.

M. Pierre Micaux. Très bien !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, nous espérons que la commission des finances sera entendue. Nous vous écouterons tout à l'heure. Pour ma part, fidèle à l'esprit et aux recommandations de mon rapport, je m'abstiendrai personnellement sur ce budget dans l'attente de votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Si je devais résumer en quelques chiffres votre budget, monsieur le ministre, je dirais qu'il poursuit en 1992 une forte augmentation puisqu'il atteint 1 443 millions de francs alors qu'il était de 1 270 millions de francs en 1991, soit une augmentation de 13,6 p. 100. Le budget de l'environnement en dépenses ordinaires et crédits de paiement a ainsi doublé depuis 1988.

Cette dotation budgétaire lui permet d'avoir des moyens humains propres pour assumer le fonctionnement et poursuivre la structuration des services. Ainsi, les effectifs du ministère vont s'accroître de près de 800 postes, conséquence pour une majeure partie d'un transfert de personnels des ministères de l'agriculture et de l'équipement ainsi que de créations nettes pour l'administration centrale et les directions de l'environnement d'outre-mer.

Ces moyens en personnel, accompagnés de la mise en place des directions régionales de l'environnement, permettront - j'en suis convaincu - à votre ministère de peser au plan central et régional sur les décisions et choix d'aménagement du territoire qui sont trop souvent le fruit d'automatismes administratifs, qu'il nous faut limiter le plus possible.

Sans vouloir vous attribuer d'autres compétences que les vôtres, je crois tout de même que le ministère de l'environnement ne peut rester indifférent lorsque l'on constate une véritable implosion du milieu rural due à l'explosion du milieu urbain. Ces déséquilibres spatiaux entraînent forcément un déséquilibre écologique qui risque d'atteindre rapidement un point de non-retour. Les moyens humains désormais à votre disposition vous permettront d'être présent et actif.

Certains, face à ces nouveaux moyens, font encore un peu la fine bouche. Mais, monsieur Barnier, en toute cordialité, puis-je vous rappeler que, lors du débat budgétaire de 1990, vous aviez fait votre commentaire du Premier ministre d'alors : « La France n'a pas encore su se doter d'un ministère de l'environnement adulte. Il faudrait, par des redéploiements financiers et humains, sortir ce ministère de la catégorie des sous-ordres. » C'est ce qui est fait et se poursuit avec ce budget.

M. Jean-Marie Demange. C'est faux !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Dans les crédits sectoriels, je me dois de souligner la progression de 13 p. 100 des crédits en faveur de la protection de l'environnement avec renforcement des actions de partenariat avec les collectivités locales : contrats de baie et de rivière, plans municipaux d'environnement.

L'urgence de la protection du littoral a été prise en compte avec une augmentation de 30,4 p. 100 des moyens pour acquisitions foncières.

Les actions de protection des milieux naturels sensibles qui entrent dans le cadre des actions communautaires pour l'environnement voient leur dotation augmenter de manière remarquable : 37 p. 100, par exemple, pour le biotope d'oiseaux protégés.

Dans le domaine de l'eau, l'effort est aussi important et la discussion prochaine de votre projet de loi nous permettra d'aborder ce problème sur le fond.

Le soutien général aux associations bénéficie d'une hausse de 3 p. 100, ce qui assure la poursuite des aides engagées.

En ce qui concerne les agences, structures relais indispensables à l'action du ministère, je me permettrai, sans nier l'intérêt de l'IFEN, l'institut français de l'environnement, ou de l'INEIRIS, l'institut national de l'environnement industriel et des risques, de m'attarder quelques instants sur la nouvelle agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

M. Ambroise Guellac. Sujet intéressant !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. L'ADEN doit bénéficier de moyens supplémentaires dépassant la simple addition de ceux de l'A.N.R.E.D., de l'A.F.M.E. et de l'Agence de la qualité de l'air. Sa mission doit être soutenue, notamment la résorption des « points noirs » de décharges industrielles. Son efficacité à les traiter risque d'influencer fortement l'appréciation de nos concitoyens sur notre volonté de résoudre le problème. Je pense que, sur ce point, nous pourrions conjuguer nos efforts dans le cadre de la discussion budgétaire.

La mise en place de l'ADEN s'accompagne de restructurations et de délocalisations nécessaires à une meilleure répartition des activités publiques sur notre territoire. Cette déconcentration des activités publiques est une nécessité, mais elle doit se faire en veillant à conserver aux structures leur efficacité et en prenant toutes les précautions nécessaires pour répondre aux problèmes humains.

Monsieur le ministre, tout lecteur attentif de votre budget ne manquera pas de relever la contraction importante, de 17,8 p. 100, du fonds interministériel de la qualité de la vie. Cette baisse est la conséquence de la budgétisation de deux lignes d'intervention, celle des plans municipaux d'environnement et celle de la coopération internationale.

Ces deux actions sont désormais consolidées. Néanmoins, les élus locaux demeurent attachés au F.I.Q.V., qui leur offre des moyens de contractualisation intéressants et souvent inédits. Aussi demandons-nous une augmentation et un réajustement de ce fonds à son niveau antérieur.

Par ailleurs, il nous faut être très attentifs à l'évolution des crédits de fonctionnement des parcs nationaux, dont l'action risque d'être ralentie en dépit d'un gros effort de recherche de ressources propres et d'une augmentation de leurs moyens de 3,4 p. 100 en 1992. Une réflexion urgente s'impose, comme d'ailleurs, à un autre niveau, pour les parcs régionaux, pour lesquels vous préparez d'ailleurs un projet de loi.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, dans le cadre de ce débat budgétaire, souligner votre volonté de mettre en place et d'accroître les moyens européens et internationaux de votre ministère. Force est de constater, même si c'est une lapalissade, que bon nombre de problèmes d'environnement ne peuvent trouver leur solution qu'au plan européen, voire mondial et planétaire. On l'a vu pour la convention sur l'Antarctique, on le constate pour la convention sur la protection des climats, on l'appréciera pour la convention sur la protection de la diversité biologique. Ces deux derniers points seront d'ailleurs à l'ordre du jour de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 1992.

Prochainement, au mois de décembre 1991, à l'initiative du Président François Mitterrand, plus de mille participants issus d'organisations non gouvernementales, associés au processus de la conférence de Rio, feront à Paris le point sur leurs réflexions et propositions pour préparer la Charte de la terre, qui, je l'espère, progressera de manière significative à la faveur de ces rencontres.

En ce qui concerne la diversité biologique, l'effort conjoint du ministère de l'environnement et du ministère de la recherche et de la technologie est loin d'être suffisant. Il nous faut en ce domaine trouver les moyens d'être efficaces afin de ne pas laisser à d'autres pays - Etats-Unis, Japon et pays du Sud-Est asiatique - l'hégémonie en matière de ressources biologiques, avec ce qu'elles impliquent comme intérêt scientifique et économique.

Notre compétence est grande en ce domaine. Nous devons la valoriser et nous donner les moyens d'être présents sur la scène internationale. C'est la raison pour laquelle les centres de diversité biologique - appellation que je préfère à celle de conservatoires botaniques - doivent dès cette année bénéficier de moyens supplémentaires. Nous ne ferions ainsi que confirmer la priorité que les Nations unies, notamment, ont donnée à cette question.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, d'avoir fait la démonstration, peut-être rapidement, que les actions que vous engagez ou que vous poursuivez dans votre ministère à travers ce budget prennent en compte nos réalités quotidiennes avec le réalisme nécessaire qui consiste, comme l'a dit Alfred Grosser, à effectuer des choix pour l'avenir par rapport aux désirs du présent.

En conclusion, un petit coup de pouce de notre assemblée donnerait à ce bon budget de l'environnement une touche parlementaire toujours intéressante, mais, d'ores et déjà, je suis sûr qu'il sera voté à une très large majorité...

M. Jean-Marie Demange. Ça m'étonnerait !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. ... car ceux des parlementaires ou groupes parlementaires qui pourraient aujourd'hui voter contre sont ceux-là mêmes qui, entre 1986 et 1988, ont voté pour des budgets nettement moins bons.

M. Gérard Saumade. Très juste !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Ainsi, mes chers collègues, je souhaiterais qu'en toute objectivité, on envoie au recyclage les huiles usagées de cuisine politicienne...

M. Jean-Marie Demange. Il y a des huiles socialistes ! Elles ne sont même pas taxées, en plus !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. ... pour approuver, comme je vous le propose au nom de la commission de la production et des échanges, ce bon budget de l'environnement pour 1992. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Ambroise Guellec, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne sommes pas très nombreux, mais je pense que la qualité est là. (Sourires.)

M. Jean-Marie Demange. C'est sûr !

M. Ambroise Guellec. Nous étions plus nombreux vers six heures du soir, alors que j'essayais de rallier Paris rapidement ! Au sud de Paris, les embouteillages étaient aussi denses que d'habitude, dans les deux sens, et je me suis dit que les problèmes de l'environnement et de la qualité de la vie dont nous allions discuter ici n'étaient pas encore près de trouver une solution !

Quel vaste programme nous attend encore, ai-je pensé, et les crédits que vous nous proposez, monsieur le ministre, restent bien insuffisants, même s'ils connaissent une évolution favorable en dépit de certaines réserves que Michel Barnier a fort bien développées tout à l'heure. Je ne reprends donc pas les chiffres pour les décortiquer. Je préfère poser deux ou trois questions.

Des crédits pour l'environnement, oui, mais pour quoi faire ? sont-ils destinés à une véritable politique concrète, en faveur de l'environnement, proche du citoyen, ou s'agit-il plutôt d'une sorte de distribution un peu motivée par des échéances qui sont maintenant très proches ?

M. Jean-Marie Demange. L'heure de vérité !

M. Ambroise Guellec. Je crois qu'il s'agit des deux à la fois et je ne m'en formalise pas trop dans la mesure où telle est bien la règle du jeu. J'ai seulement le sentiment que les deux plateaux de la balance sont peut-être assez déséquilibrés.

Oui, bien sûr, à l'augmentation des crédits pour les parcs naturels régionaux. Encore faut-il être certain que, si leur nombre augmente, chacun d'eux gardera les moyens d'un bon fonctionnement.

Oui aussi à l'augmentation des crédits pour le conservatoire du littoral mais, si nous sommes sur la bonne voie, il faut certainement aller plus loin.

M. Gérard Saumade. Certes !

M. Ambroise Guellec. Ce qui me pose un peu problème, c'est la comparaison entre les crédits et les effets d'annonce que nous avons entendus tout au long des mois écoulés. Je me rappelle les débats importants que nous avons eus dans cet hémicycle sur le plan pour l'environnement, et je pense moi aussi que nous n'atteindrons jamais dans les délais prévus les objectifs que nous avons définis ensemble. Nous sommes vraiment loin du compte et l'inflation verbale a peut-être été plus forte que celle des crédits mis à disposition de votre ministère !

Ces crédits de l'environnement sont-ils des outils efficaces au service d'une politique ou manifestent-ils plutôt une volonté de paraître ?

Vous mettez en place les directions régionales de l'environnement. Nous y étions favorables les uns et les autres et nous le sommes toujours, mais nous souhaitons que ce soit un outil efficace sur le terrain et pas une formule plus ou moins recentralisatrice dans un domaine où le traitement au plus près du terrain est la meilleure garantie de régler les problèmes.

On a également évoqué, je ne sais comment il faut l'appeler, ADEN ou A.E.M.E., disons la réunion de ces trois organismes qu'étaient l'agence pour la maîtrise de l'énergie, l'agence pour la qualité de l'air et l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. On ne sait plus où l'on est.

Comme à beaucoup, il m'a semblé que, au lieu d'une mise en place rapide qui aurait permis une claire perception des avantages que représentait cette réunion des moyens, nous assistons à une véritable guerre de tranchées d'abord entre les trois ministères de tutelle officiels - mais nous savons bien que le quatrième, celui qui assure la tutelle financière, est en fait le plus important - ensuite entre les personnels de chaque organisme.

Tout cela est venu se compliquer récemment d'une décision, m'a-t-on dit, soudaine, inopinée, imprévue de « décentralisation » depuis - voyez, chers collègues, à quel point elle est importante ! - les grands boulevards de Paris jusqu'à Cergy-Pontoise. Il paraît que cela se trouve quelque part du côté de la circonscription de M. Alain Richard.

M. Alain Brune. C'est inélégant !

M. Ambroise Guellec. Peut-être n'y a-t-il aucune relation entre ces deux constats. Je ne peux cependant que m'étonner, monsieur le ministre, quand je fais le rapprochement avec le sort qui a été fait à un intéressant projet de décentralisation que nous avions il y a trois ans.

Ce projet concernait le service des phares et balises qui devait aller, comme sa vocation naturelle l'y incitait, à Brest...

M. Jean-Pierre Kucheida. Ça, c'est de l'aménagement du territoire !

M. Ambroise Guellec. ... alors qu'il se trouve, curieusement, dans la banlieue parisienne. Le dossier était bouclé, après concertation avec les personnels, à la satisfaction de tout le monde. Localement, les hommes politiques, toutes tendances confondues, trouvaient le projet excellent.

M. Jean-Pierre Kucheida. L'aménagement du territoire, c'était il y a huit jours !

M. Ambroise Guellec. Malheureusement, est arrivé un certain mois de mai 1988 et à la suite d'une décision malencontreuse, l'opération n'a pas pu se réaliser. Trois ans après, bizarrement, le projet ressort, d'ailleurs annoncé triomphalement, mais seulement un tiers de l'effectif doit être décentralisé !

Pendant ce temps, la future agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie doit être délocalisée à Cergy-Pontoise. Quelques éléments - mais nous n'en connaissons pas le détail - iraient à Angers et quelques autres, les plus chanceux, du côté de Valbonne.

Nous voulons, monsieur le ministre, et nous vous l'avons dit, un outil qui marche bien. Ce n'est pas ainsi que vous y arriverez. Il est grand temps de faire autrement !

M. Jean-Marie Demange. Très bien !

M. Ambroise Guellec. Toujours dans l'idée d'accroître l'efficacité des interventions, vous avez voulu, avec raison me semble-t-il, rapprocher différents services extérieurs de l'Etat

comme les directions départementales de l'agriculture et de l'équipement, dans un domaine qui leur est commun, avec d'autres d'ailleurs, l'environnement.

Nous sommes tout à fait favorables à une telle démarche. Mais, en ayant discuté avec les responsables au niveau local, il m'a paru que l'on atteignait vite les limites de l'exercice. Les élus locaux se demandent s'ils ont encore beaucoup de questions à traiter avec ces deux services de l'Etat sur le terrain.

Je ne fais que poser la question, monsieur le ministre, mais je pense, avec mon groupe de l'Union du centre, qu'il faudrait voir beaucoup plus large et aller vers une vraie décentralisation des responsabilités et des moyens dans un grand nombre de domaines touchant à l'environnement.

Je vous poserai une dernière question sur votre budget : de quels crédits s'agit-il réellement ? S'agit-il des crédits budgétaires de l'Etat, qui sont en légère augmentation, ou bien des moyens que donneraient une utilisation efficace de la fiscalité ou l'établissement de redevances spécifiques ?

Je ne peux manquer ici de vous interroger sur l'élimination des déchets. Une commission de l'Assemblée s'est récemment penchée sur le problème et a formulé des propositions. Qu'envisagez-vous, et à quelle échéance ? Comment faire pour que les déchets dangereux puissent enfin être éliminés ou stockés dans des conditions de sécurité suffisante, ce qui, vous le savez, n'est pas le cas actuellement ? Et je ne fais pas spécialement allusion aux cendres toxiques « baladeuses » du département du Finistère ; on pourrait, je crois, trouver des exemples dans chaque département.

En ce qui concerne l'eau, je m'associe à Michel Barnier pour vous remercier de votre action obstinée pour permettre aux agences de bassin de doubler leur redevance dans le cadre de leur prochain programme d'intervention. Je tiens cependant à souligner que l'argent ne sortira pas de la poche de l'Etat, mais de celle des usagers. Ce sont les industriels, les collectivités locales, et maintenant les agriculteurs qui devront financer ce doublement. Là aussi, il faut rétablir les choses : le doublement en question se traduira par un alourdissement des charges pesant sur les uns et les autres. On peut admettre cet effort, mais encore faut-il bien indiquer de quoi il s'agit.

A ce sujet, monsieur le ministre, il conviendrait que le Gouvernement prenne une décision claire, ferme et définitive pour ce qui est du sort réservé aux agriculteurs. Cette décision passe par un accord entre vous-même et votre collègue de l'agriculture. Elle conditionne la mise en place du dispositif prévu par les agences de bassin. Je me permets donc, monsieur le ministre, de vous interroger sur les échéances. Il y a urgence, car les agences en sont à une phase très avancée de l'élaboration de leurs prochains programmes d'intervention.

Vous le voyez, beaucoup de questions se posent. Peut-être apporterez-vous des réponses à certaines d'entre elles. Je le souhaite. En tout cas, je dois vous dire que mon groupe, compte tenu d'une espèce de dérive...

M. Gérard Saumade. Ce n'est pas la peine de le dire !

M. Ambroise Guellac. Si vous voulez sous-entendre par là, cher collègue, que nous allons voter contre, eh bien oui, je vous l'annonce : mon groupe votera contre le budget de l'environnement pour 1992 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Brune. C'est un scoop !

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le ministre, vous aimez bien vous présenter depuis plusieurs années - ne m'en veuillez pas d'utiliser cette formule - comme « l'enfant gâté des arbitrages ministériels ». Il est vrai que, en apparence du moins, votre projet de budget est en forte croissance. Il aura doublé en quatre ans, de 1988 à 1992, aimez-vous à rappeler souvent.

Je n'insiste pas sur l'artifice, rappelé par le rapporteur de la commission des finances, qui vous autorise, d'année en année, à vous féliciter de voir grossir ainsi vos crédits. Les transferts de personnels et de crédits d'un ministère à l'autre ne donnent pas toujours des moyens nouveaux, mais le résultat est là : vous voilà doté d'un millième du budget de l'Etat ; il y a quatre ans, vous n'en contrôliez qu'un demi-

millième. Vous aviez alors quarante fonctionnaires sous votre autorité ; vous en aurez très exactement 1 322 à la fin du mois de décembre de cette année et 2 110 à la fin de 1992.

Bien sûr, cela a été rappelé, vous ne maîtrisez encore qu'une petite partie - un tiers environ - de l'argent que l'Etat dépense pour l'environnement. Vous disposez de dix fois moins de crédits que votre collègue de la culture, dix-neuf fois moins que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et encore moins que l'aménagement du territoire dont nous savons tous ici qu'il n'est plus une priorité pour le Gouvernement.

M. Jean-Marie Demange. C'est vrai !

M. François-Michel Gonnot. Votre collègue des Pays-Bas dispose d'un budget deux fois et demie supérieur au vôtre, celui d'Allemagne d'un budget quatre fois supérieur. Qu'importe : l'enfant gâté a fait son chemin, il faut le reconnaître.

M. Jean-Marie Demange. Une génération !

M. François-Michel Gonnot. Vous commencez aujourd'hui, monsieur le ministre, à avoir les moyens de certaines de vos ambitions, même si, dès à présent, on peut dire en tout cas que vous avez échoué dans votre objectif de multiplier par trois le budget de votre ministère en cinq ans.

M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement. Ce n'est pas fini !

M. François-Michel Gonnot. Avant de revenir sur le plan national pour l'environnement dans lequel vous évoquiez cet objectif, je m'arrêterai quelques instants sur quatre aspects de votre projet de budget qui inquiètent de nombreux députés de mon groupe.

En premier lieu, monsieur le ministre, nous comprenons mal la chute de 18 p. 100 environ de la dotation du fonds interministériel pour la qualité de la vie, dont le rôle nous paraissait pourtant essentiel dans les actions d'incitation de votre ministère. Vous en avez extrait les crédits pour les plans municipaux de l'environnement, mais cela ne justifie pas que vous vidiez de ses moyens un outil de la nécessaire concertation interministérielle et de l'indispensable contractualisation avec les collectivités locales.

En deuxième lieu, nous comprenons mal pourquoi vous ne donnez pas aux parcs naturels régionaux davantage de moyens. Un million et demi de francs supplémentaires, c'est ridicule pour faire face aux besoins des trente parcs existants et pour les sept ou huit parcs nouveaux qui seront créés en 1992. L'un de mes collègues vous interrogera d'ailleurs plus précisément sur ce problème.

En troisième lieu, alors que votre Gouvernement affirme vouloir une politique ambitieuse pour le littoral, vous n'ouvrez que 25 millions de francs de nouvelles autorisations de programme. C'est dérisoire quand on sait, comme l'a rappelé le rapporteur de la commission des finances, que les crédits de 1991 ont été dépensés en quelques semaines et que 200 millions de francs de projets d'acquisition n'attendent que les financements de l'Etat.

Enfin, nous comprenons mal, monsieur le ministre, que vous n'avez prévu qu'une simple reconduction des crédits pour la prévention et la lutte contre la pollution de l'air, de même qu'une simple reconduction des crédits destinés à la gestion des déchets. C'est difficilement compréhensible au moment où la grande agence doit devenir, en 1992, pleine-ment opérationnelle.

Je le disais il y a un instant : votre budget doit s'apprécier, en fait, au regard de l'exécution du plan national pour l'environnement, qui marque l'ambition et les objectifs de votre Gouvernement. Ce budget autorise-t-il ou non une étape supplémentaire et importante dans la réalisation de ce plan ? Voilà la vraie question.

La réponse, monsieur le ministre, n'est pas, à notre avis, positive. Comme nous le craignons lors de la discussion, ici même, du plan national pour l'environnement, en décembre 1990, vous vous dotez d'une machine administrative, mais vous avancez finalement peu dans bien des domaines pourtant essentiels. Je pense à la « fiscalité écologique » et à une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales pour les déchets - cas évoqué dans le plan. Je pense aussi à l'établissement de nouvelles relations de partenariat avec les entreprises et les associations.

Enfin, vous êtes prisonnier, que vous le vouliez ou non, d'une logique socio-administrative qui vous étouffe souvent.

M. Alain Brune. L'argument n'est guère pertinent !

M. François-Michel Gonnat. Vous le reconnaissez vous-même parfois. Je pense à la taxe sur les déchets que vous voulez, mais que le Gouvernement, Bercy notamment, ne veulent pas vous accorder.

Je pense aussi à l'incroyable lenteur pour mettre en place l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. La loi date de près d'un an, les décrets de juillet. Or vous venez de décider des sièges de l'Agence sans aucune concertation avec les personnels...

M. Michel Destot. C'est inexact !

M. François-Michel Gonnat. ... contrairement à ce qui avait été promis devant le Parlement. On dit même que le président pressenti de l'Agence serait déjà sur le point de démissionner à cause du choix du directeur !

Là aussi, les précisions que vous apporterez, monsieur le ministre, sont attendues, notamment par les personnels, particulièrement inquiets, comme ils l'ont manifesté tout à l'heure devant le Palais-Bourbon.

Bref, l'instrument privilégié de votre politique est toujours en panne !

Votre démarche apparaît sympathique aux Français. Les sondages le disent. Mais cela ne suffit pas pour asseoir une grande politique.

Un budget en légère progression, un millier de fonctionnaires de plus, des avancées législatives et réglementaires ici ou là ne suffisent pas à la grande politique de l'environnement que l'opinion attend. C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes collègues de l'U.D.F. et moi-même ne voterons pas vos crédits. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Michel Destot. Ce n'était pas très convaincant !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Brune, pour le groupe socialiste.

M. Alain Brune. Malgré une conjoncture budgétaire que chacun sait mondialement difficile, votre budget, monsieur le ministre, bénéficie cette année encore d'une croissance importante - 13,6 p. 100 - de ses crédits...

M. Jean-Pierre Kucheida. Très bien !

M. Alain Brune. ... qui passent de 1 270 millions de francs à 1 433 millions de francs.

Plus encore, et cela est symbolique de votre action sincère, opiniâtre et volontaire...

M. Jean-Pierre Kucheida. Tout à fait !

M. Alain Brune. ... à la tête du ministère de l'environnement, selon les adjectifs mêmes de M. le rapporteur spécial de la commission des finances, votre budget a doublé depuis 1983...

M. Jean-Pierre Kucheida. Eh oui !

M. Alain Brune. ... passant de 700 à 1 400 millions de francs.

Certes, on peut toujours contester les chiffres, vérifier les structures constantes des lignes budgétaires, affirmer que le ministère de l'environnement ne gère que le tiers des crédits budgétaires consacrés à l'environnement.

M. Jean-Marie Demange. C'est vrai !

M. Alain Brune. Il n'en reste pas moins, monsieur Demange, que le budget du ministère - c'est une réalité incontournable - a doublé depuis 1983, et cela avec une inflation maîtrisée, ce que vous n'aviez pas réussi à faire !

M. Gérard Saumade. Bravo !

M. Jean-Marie Demange. Et la dette ?

M. Alain Brune. Cela marque l'aboutissement de la volonté constante du ministre de l'environnement et de ses services.

Est-ce un artifice ? Non, c'est une réalité budgétaire que le ministre gère au jour le jour dans des circonstances qui n'ont pas toujours été faciles.

M. Jean-Marie Demange. Très difficiles, c'est vrai !

M. Alain Brune. Monsieur Demange, M. le rapporteur spécial de la commission des finances a développé une argumentation parfaitement objective que nous avons écoutée avec intérêt. J'ai l'impression que nous allons écouter la vôtre avec beaucoup moins d'intérêt, car ce qui est excessif ne traduit jamais véritablement la réalité !

M. Jean-Marie Demange. Attendez ! Vous ne m'avez pas encore entendu !

M. Alain Brune. Le doublement du budget depuis 1983 marque clairement l'action volontaire des gouvernements qui, depuis cette date, se sont préoccupés de façon majeure de l'amélioration du cadre de vie des Français.

Dans ce cadre, le plan national pour l'environnement a fixé des axes et des objectifs à l'action gouvernementale.

Le secrétariat d'Etat est devenu ministère, et aujourd'hui le ministère de plein exercice pour une politique active de l'environnement. Les moyens en personnels augmentent de près de 800 emplois, permettant à la fois, au-delà de la création récente des directions régionales de l'environnement, de donner au ministère une cohérence administrative d'ensemble et de renforcer l'action internationale de la France à la veille de la conférence de Rio de Janeiro, tout en accentuant notre participation active à la définition de la politique européenne de l'environnement qui est aujourd'hui, et à tous les niveaux, un enjeu considérable.

Dans le même temps, de nouveaux organes ont été créés et mis en place, même si des difficultés se font jour qui ont été rappelées ici et là et sur lesquelles nous reviendrons lors de la phase des questions. Je veux parler de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'A.E.M.E., de l'institut national de l'environnement industriel et des risques, l'INERIS, et tout prochainement de l'institut français de l'environnement, l'IFEN.

Enfin, outre les projets de loi importants en cours d'examen devant le Parlement sur les déchets radioactifs et la gestion de l'eau, comment ne pas souligner l'interaction positive et constante du Parlement et de votre ministère pour la mise en place d'une politique active et d'avenir de gestion et de traitement des déchets, de sécurité nucléaire, de prise en compte du risque biotechnologique, enfin ?

Pour en revenir à votre budget lui-même et aux interventions de votre ministère, je soulignerai avec satisfaction une appréciable progression des crédits relatifs à la protection de la nature, aux actions en faveur de la qualité de l'eau et de l'air, sans oublier les augmentations significatives des crédits, même si elles sont encore insuffisantes, pour les parcs nationaux et le conservatoire du littoral, non plus que le renforcement des actions de partenariat avec les collectivités locales.

Par ailleurs, l'amortissement exceptionnel des véhicules électriques, prévu dans le projet de loi de finances, va dans le bon sens et, en tout cas, ne peut pas ne pas être considéré comme précurseur.

Enfin, comment ne pas souligner l'effort sans précédent qui sera réalisé en faveur de la politique de l'eau ? En effet, 1992 sera la première année de mise en œuvre des nouvelles orientations du sixième programme des agences de bassins, programme qui se traduit par un doublement de l'effort sur cinq ans, particulièrement pour la collecte et le traitement des eaux usées des collectivités.

Au plan des regrets - car dans les roses, il y a aussi des épines, et nous savons bien que le chantier de l'environnement est immense - je noterai d'abord le recul, qui nous préoccupe, du fonds interministériel pour la qualité de la vie.

Certaines des opérations du F.I.Q.V. ont été, nous le savons, budgétisées par ailleurs, mais ce fonds interministériel est essentiel pour les actions d'incitation de votre ministère et il conviendrait de rétablir ses crédits au moins au niveau où ils étaient en 1991.

De même, les crédits destinés à la résorption des points noirs en matière de déchets devraient être abondés. Je crois que des questions viendront préciser ce point.

Enfin, je n'oublierai pas dans ce cadre les parcs régionaux. Vous nous dites, monsieur le ministre, qu'il faut préciser et renforcer leurs objectifs environnementaux. Nous partageons votre volonté, mais nous souhaitons aussi un financement plus important à destination des parcs régionaux.

Ainsi donc, monsieur le ministre, votre budget renforce l'autonomie de votre ministère. Il élargit cette voie d'une cohérence nouvelle autour de l'environnement voulue par la grande majorité des citoyens de ce pays et plus encore peut-

être par les jeunes car la protection de l'environnement n'implique pas seulement le contribuable mais aussi, et en même temps, le citoyen dans son comportement civique, le consommateur et le producteur dans leurs actes économiques journaliers.

Aussi, soyez assurés de notre soutien total et sans réserve pour votre action ministérielle, qui ne vise pas simplement à gérer le présent mais surtout à prévoir et à organiser notre avenir commun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Demange. C'est un discours du passé !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Roger Gouhier, pour le groupe communiste.

M. Roger Gouhier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'avenir de notre planète, de notre pays, est chose importante. Il y a dans le monde entier une réelle prise de conscience de ces questions. Du plus près de la vie des citoyens à la vision mondiale, pas une décision ne devrait être actuellement prise sans que l'on envisage les conséquences pour l'environnement.

La France est en retard, monsieur le ministre, dans le domaine de la recherche en environnement. Vous allez me dire, monsieur le ministre, qu'un plan vient d'être annoncé pour mobiliser les énergies en matière de recherche sur les déchets. Mais il reste tant à faire !

Et il y a tant à faire parce que, pendant, il est vrai, de très nombreuses années, les gouvernements de droite qui viennent de critiquer votre budget n'ont pas eu l'action qu'ils auraient dû avoir dans ce domaine.

M. Richard Cazenave. Si ! Si ! Ils ont bien travaillé !

M. Roger Gouhier. Il y a, c'est vrai, un bon qualitativement mais surtout quantitativement à faire dans ce domaine.

La France doit faire de sa recherche, et plus particulièrement de sa recherche en environnement, une priorité.

Comme vous le savez, le jour du budget, c'est « l'heure de vérité ». A première vue, vous pouvez vous satisfaire de ne pas être le plus sacrifié des budgets de la nation : 13,64 p. 100 d'augmentation. Mais une fois ôtés les transferts, qui, je vous le concède, sont importants et musclent votre ministère, la réelle augmentation de votre budget est de 2,6 p. 100, c'est-à-dire à peine l'inflation. Nous arrivons à 0,09 p. 100 du budget de la nation.

Les postes importants comme les crédits de prévention de pollution diminuent de 1,84 p. 100. Que deviennent dans votre budget l'action pour la qualité de l'eau souterraine, la prévention des pollutions de source industrielle, le financement de contrats de rivière et l'aménagement des grands fleuves ? Et nous pourrions encore allonger la liste.

Quant au budget destiné à la qualité de la vie, il est écorné de 17,2 p. 100. C'est sur ces crédits qu'il y a les subventions pour les associations. Alors qu'il y a partout en France l'émergence de cette revendication du « vivre mieux », ne trouvez-vous pas dommage, monsieur le ministre, que l'on ne fasse pas plus pour ceux qui, chaque jour, opiniâtrement, aident à la prise de conscience de nos concitoyens ?

L'écologie sans démocratie ne peut exister. Encore faut-il que l'on s'en donne les moyens.

C'est vrai, la politique menée en faveur des parcs nationaux et en faveur du littoral fait l'objet d'efforts certains.

Mais vous en conviendrez pour ce qui concerne la première citée : il ne faut pas que les parcs nationaux deviennent le moyen de faire accepter la désertification de nos campagnes. Je pense que le ministère de l'environnement devrait avoir son mot à dire au moment de la table ronde sur l'espace rural qu'a promise Mme le Premier ministre.

M. Jean-Marie Demange. Encore une promesse !

M. Roger Gouhier. Mais votre politique, dont certaines intentions sont tout à fait nobles, ne réussit pas à convaincre vos propres collègues des ministères « lourds ». Je pense aux transports, à l'agriculture ou à l'industrie. J'ai, par exemple, apprécié votre juste réflexion en commission sur le transit des poids lourds sur rail, mais, malheureusement, il s'agissait de la Suisse. Ce serait bien que ce soit en France. Faut-il, pour notre pays, s'accommoder des directives européennes qui font du cabotage la règle et qui laissent se développer le trafic poids lourds alors qu'il est polluant, vecteur d'inséc-

rité et d'embouteillage ? Comptez-vous, monsieur le ministre, déposer un projet de loi avec votre collègue des transports pour renforcer la loi de 1984 et passer de l'imprécation à l'action.

M. Jean-Marie Demange. Fiterman a été ministre des transports !

M. Roger Gouhier. Oui ! Il vous faudrait faire beaucoup avec peu de moyens. Vous êtes donc obligés d'avoir recours à des recettes miracles, qui, surtout, n'importent pas « Bercy ».

Est-ce pour cela, monsieur le ministre, qu'il n'y a qu'une vingtaine de postes supplémentaires pour votre ministère ?

Il y a des manques cruels de personnels, toutes catégories confondues, dans vos services centraux. Selon certaines expertises, ce sont près de cent postes qui manquent. Des secteurs entiers, comme l'eau, les déchets, sont encore trop peu suivis par vos services. Ceci est dommageable pour l'action du ministère.

Et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ! Vous souvenez-vous de nous avoir dit ici même qu'elle bénéficierait de moyens humains renforcés du fait de sa grande sphère d'interventions ? Les personnels de l'agence grondent et redoutent l'avenir.

Je sais que vous avez demandé à Mme le Premier ministre de surseoir à la décision du C.I.A.T. qui visait à déplacer l'agence de l'environnement sur le site de Cergy. Les activités de l'agence de la qualité de l'air et de l'agence française de la maîtrise de l'énergie resteraient, si vous êtes suivi. C'est un premier pas. Il répond à la grande mobilisation des personnels qui ont manifesté aujourd'hui et à l'intervention de plusieurs parlementaires, dont mon ami André Lajoie et moi-même. Je souhaite que vous confirmiez cette demande et que vous vous engagiez à donner plus de moyens à l'agence.

Il y a une autre catégorie de personnels, moins importante en nombre, mais efficace en matière d'environnement : ce sont les gardes-pêche, qui ont vu leurs domaines d'interventions s'accroître, mais qui désespèrent de leur statut et de leur manque d'effectifs. Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre, pour satisfaire leurs légitimes revendications ?

Un autre pan de votre politique me préoccupe : la politique de l'eau, dont nous aurons à débattre bientôt. Une priorité vu notre retard dans le retraitement ! Votre solution miracle, nous la connaissons : c'est augmenter le prix de l'eau et faire supporter aux collectivités locales l'effort principal, alors que, tous les spécialistes le reconnaissent, si l'Etat ne montre pas l'exemple dans cette affaire, il y aura échec, ou pour le moins retard.

Les communes veulent bien faire plus et mieux, mais il faudrait que le Gouvernement leur en donne les moyens.

Louable aussi votre idée de décret qui instituera l'obligation pour les conditionneurs de récupérer les emballages qu'ils auront mis sur le marché. Encore faut-il, monsieur le ministre, que le coût ne soit pas automatiquement et systématiquement répercuté sur les consommateurs. Comptez-vous, dans le même temps, faire que les industriels avancent dans la réflexion de « l'emballage propre » ? Je crois qu'il ne faut pas avoir une logique culpabilisante à l'égard des consommateurs. Ils ne sont pas pollueurs par nature, ils ne font qu'utiliser les produits qui leur sont proposés sur le marché.

Il y a dans ces quelques réflexions toute une politique écologique au service des hommes. Je souhaitais - avec mon groupe - un effort sans précédent pour 1992. Mais cet effort, je ne le retrouve pas dans votre budget. On vous croit prêt dans les starting-blocks, mais je ne sais quoi vous retient sur la ligne de départ. Vous nous dites toujours vouloir aller de l'avant, mais vous n'avez pas les moyens pour le faire.

Croyez-vous qu'à ce rythme-là vous arriverez à « remplir » le plan national de l'environnement ? Je ne le crois pas.

Comme vous l'avez compris, monsieur le ministre, et bien que vous ne concouriez pas aujourd'hui dans la même catégorie, je ne vous donnerais ni le Goncourt, ni le Renaudot pour votre budget 1992. Le groupe communiste votera contre.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Marie Demange, dernier orateur inscrit, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre, nous sommes convaincus, au Rassemblement, que l'environnement demeure plus que jamais une idée neuve et féconde. Or le

budget que vous nous présentez aujourd'hui n'est, malheureusement, ni à la hauteur des ambitions que vous affichez, ni, ce qui est plus grave encore, à la mesure des attentes des Français et des besoins de notre pays.

Comment pourrait-il en être autrement face à la situation économique désastreuse que nous connaissons et qu'Édouard Balladur et Alain Juppé, ainsi que d'autres ici sur ces bancs, ont largement et à juste titre dénoncée, au cours du débat budgétaire ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette année encore, ce budget comporte de graves lacunes. Écoutez, franchement, monsieur Brune, je dois dire que votre intervention n'a pas été convaincante et a surtout manqué d'objectivité. Alors, je vous en prie ! C'est un budget en trompe-l'œil, manquant bien souvent d'objectivité, qui ne s'inscrit nullement dans la ligne des objectifs que vous avez voulu affirmer lors de la présentation du plan national pour l'environnement.

Où est donc le grand ministère que vous nous annoncez ? Il suffit d'ailleurs de vous observer, monsieur le ministre, pour constater que vous êtes très pensif à ce propos !

Est-il normal que votre ministère se satisfasse du simple transfert de moyens d'autres ministères, gonflant ainsi par un artifice purement comptable les crédits dont il va disposer pour 1992.

Même si l'on peut se réjouir des crédits importants apportés aux établissements publics, et notamment aux agences de bassin, votre ministère, au fil du temps, s'apparente à une coquille vide et le risque est grand en votre domaine, comme dans d'autres, de voir s'aggraver la dilution de l'autorité de l'État, amorcée depuis dix ans.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ne risque-t-elle pas, à cet égard, de devenir un « ministère bis » de l'environnement ?

Les problèmes posés à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques - I.N.E.R.I.S. - témoignent de la possibilité de dysfonctionnement du fait des différents transferts de services vers votre ministère.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez affiche, à l'évidence, la mauvaise volonté du Gouvernement socialiste face aux grands enjeux écologiques de notre pays. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais il est vrai que, par la faute de ces messieurs de Bercy et de leur mauvaise politique budgétaire et fiscale, la croissance, cette année encore, n'est pas au rendez-vous. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment s'étonner des lors des effets néfastes de l'annulation des crédits du 9 mars 1991 ? Et que penser de cette circulaire de M. Charasse du 5 mai de cette année ayant entraîné des retards de crédits pour l'environnement particulièrement préjudiciables aux associations nationales !

Plus grave encore, au-delà de la politique désastreuse menée au détriment des collectivités locales, M. Charasse, par son inconséquence (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), a été jusqu'à geler la bonne volonté de ces collectivités territoriales par la remise en cause des fonds de concours de celles-ci en faveur de l'environnement.

M. Alain Brune. Tout ce qui est excessif est nuisant !

M. Jean-Marie Demange. Il est intolérable qu'à la date du 20 octobre 1991, les crédits promis n'aient toujours pas été débloqués, alors que les conservatoires régionaux ont dû prendre des engagements formels. C'est une réalité, cela, monsieur Brune !

Il est inadmissible que la volonté parlementaire soit remise en cause. Et je vous demande très solennellement, monsieur le ministre, ainsi qu'à vos collègues du Quai de Bercy, de tenir vos engagements.

L'État socialiste donne là un bien triste exemple. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Saumade. Ce n'est pas « l'État socialiste » ! Vous confondez l'État et le Gouvernement !

M. Jean-Marie Demange. Il donne, dis-je, un bien triste exemple, mais il est vrai qu'il récidive, car il avait déjà piaffonné les redevances des agences de bassin - cela ne vous plaît pas qu'on le dise ! - et réduit l'action des petites communes urbaines du détriment de l'environnement, tout comme, par la stagnation constante du F.N.D.A.E. ; il avait largement contribué au désinvestissement dans l'espace rural.

De nombreux rapports et missions d'information ont été constitués, mais, dans les faits, ils n'ont pas, pour beaucoup, abouti.

Qu'advient-il du principe, ayant valeur constitutionnelle, du droit des citoyens à un environnement sûr et protégé ?

Où sont donc cet indispensable nouveau droit de l'environnement et la mise en place d'un véritable délit d'atteinte à l'environnement, assorti de peines dissuasives engageant la responsabilité pénale des personnes morales notamment ?

Où est donc la reconnaissance de l'écologie comme discipline fondamentale et la mise en place d'un véritable code civique écolo-civique, de nature à faire de l'écologie un véritable devoir civique pour tous ?

Que de retard pris par ailleurs eu égard à l'importance des enjeux en cause pour l'élaboration et la mise en place du projet de loi devant créer une taxe sur les déchets ! On peut à cet égard s'étonner que les taux de T.V.A. ne soient toujours pas harmonisés à la baisse !

Pourquoi ne pas avoir assuré de meilleur contrôle aux conditions de remembrement et de défrichement, et ne pas avoir réformé la loi sur l'affichage, si peu soucieuse de l'environnement actuellement ?

S'agissant, par ailleurs, de la politique de lutte contre les nuisances sonores, alors même qu'il existe actuellement encore 400 000 logements exposés à un niveau de bruit insupportable, il est à regretter que rien de substantiel en ce domaine n'ait été fait. Pourquoi, alors, ne pas avoir envisagé des déductions fiscales en faveur de l'isolation phonique ?

Et pourquoi ne pas avoir, dans ce budget, apporté les moyens financiers aux communes pour lutter contre le bruit ? Pourquoi, monsieur le ministre, ne pas avoir augmenté le nombre des inspecteurs d'installations classées, alors même que les besoins en industries de dépollution seront de plus en plus grands ?

La mise en œuvre de nouvelles mesures concernant les enquêtes publiques et les études d'impacts apparaît plus que jamais indispensable. Hélas ! là encore, rien de fait !

Pourquoi, enfin, ne pas avoir dès à présent élaboré ces nouvelles mesures, alors même que de grands projets sont actuellement en cours ? C'est le cas, dans la région Lorraine, de Cedilor, de Tredi, de West-Management.

Il convient, monsieur le ministre, que vous nous disiez ce que vous pensez de ces projets. À cet égard, le Rassemblement demande que tout soit mis en œuvre pour interdire enfin toute importation de déchets, tant ménagers qu'industriels, en provenance de l'étranger.

Je reste malheureusement persuadé que le budget que vous nous proposez ne pourra en aucun cas résorber les très nombreux points noirs qui subsistent en matière de déchets.

Les socialistes sont à court d'idées, et ce Gouvernement est à court d'idées.

M. Pierre Micaux. C'est évident !

M. Jean-Marie Demange. Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est à cette image : il manque de souffle.

Pour nous, gaullistes, défendre et promouvoir notre environnement reste une préoccupation majeure, au service de laquelle il convient d'écarter tout systématisme et tout manichéisme. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est pour cela qu'il apparaît indispensable de prendre en compte les réalités technologiques, économiques et humaines de notre pays et, plus largement, de notre planète, et en aucun cas s'ingénier à les ignorer, comme certains discours donnent à le penser.

Nous, gaullistes, nous avons toujours su affirmer nos choix et surtout les assumer, tant nos choix technologiques que nos choix de société.

M. Didier Migaud. Vous êtes des « éco-gaullistes » !

M. Jean-Marie Demange. « La seule bataille qui vaille est celle de l'homme » disait le général de Gaulle. Et la seule finalité du développement économique doit être au service de l'homme et de la qualité de sa vie. C'est bien là le sens du combat que nous menons, au sein du Rassemblement, et nous sommes convaincus qu'écologie et croissance économique sont complémentaires, et non antinomiques, comme certains tentent encore de le faire croire.

Il doit être clair pour tous que l'échec économique crée les conditions de l'échec écologique, et les désastres des pays de l'Est comme de certains pays africains suffiraient pour nous en convaincre si nous en doutions encore. Tant de désastres doivent interpeller les nations industrialisées ; la France doit faire entendre sa voix plus fort en ce domaine. Nous verrons ce qui sera dit à Rio de Janeiro.

Seule la croissance économique permet de dégager des ressources pour la recherche fondamentale susceptibles de contribuer à la sauvegarde des équilibres vitaux détruits ou modifiés par les activités humaines.

A ce propos, je rappellerai ici que c'est le général de Gaulle qui, en 1947, je crois, a créé le Commissariat à l'énergie atomique.

M. Didier Migaud. En 1946 !

M. Jean-Marie Damange. Ce Commissariat à l'énergie atomique qui, aujourd'hui, dans l'intérêt de la recherche française, a plus besoin d'être aidé par des moyens financiers appropriés que déstabilisé par des critiques non fondées.

L'Agence France Presse faisait justement, ce soir, état d'accords possibles avec le Japon, en matière nucléaire. Je crois que nous avons encore là la preuve de la nécessité d'une nouvelle politique.

Il est clair aussi que seule la croissance permet de financer les surcoûts liés à la prévention des pollutions et à la réparation des dommages occasionnés à la nature.

La France, de par l'étendue de son territoire, la densité de sa population, ainsi que par la richesse de sa faune et de sa flore - puisque notre pays détient, il faut le rappeler, 40 p. 100 de la flore d'Europe et est au deuxième rang européen pour les espèces animales et la variété de ses paysages - pourrait servir d'exemple de développement équilibré où harmonie entre croissance et environnement serait le gage du bien-être de tous.

Monsieur le ministre, s'il est vrai qu'il ne peut y avoir de véritable développement social sans développement économique, il serait illusoire d'envisager une véritable protection de l'environnement sans une croissance forte et un pays prospère, et le rayonnement de la France dans le monde passe tant par la qualité de son développement économique que par les grands desseins écologiques que notre nation pourra réaliser à l'intérieur et insuffler au reste du monde.

La protection de l'environnement, le cadre de vie et, par là même, le bien-être de nos concitoyens sont obligatoirement liés à une véritable politique de l'aménagement du territoire.

Aussi ce débat budgétaire me permet-il de rappeler que, là encore, c'est le général de Gaulle qui a mis en place la D.A.T.A.R.

M. Jean-Pierre Kucheida. Il a tout fait ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Damange. Riez pendant que vous le pouvez encore ! L'histoire est en train de vous faire un gros pied de nez, messieurs !

Notre collègue, Olivier Guichard, fut le premier délégué à l'aménagement du territoire ; il sut donner à la D.A.T.A.R. l'élan qui lui a permis, jusqu'aux années 1980, de jouer un rôle précieux, assurant un développement harmonieux de notre pays.

M. Jean-Yves Le Déaut. Très bien !

M. Jean-Marie Damange. Il est bon de rappeler également que c'est le président Pompidou, soucieux du rééquilibrage industriel de la France, qui a tenté d'éviter ce gâchis économique que constitue la migration massive vers la région parisienne d'une partie de notre population. C'est grâce à son action qu'il est encore possible à un grand nombre d'entre nous de vivre au pays.

M. Jean-Pierre Kucheida et M. Jean-Yves Le Déaut. Et Giscard ?

M. Jean-Marie Damange. Vous parlez de Giscard. Je vous rappelle, messieurs, que feu Michel d'Ornano a été en charge d'un grand ministère de l'environnement et du cadre de vie !

N'était-ce pas là - je parle de l'action déterminée du président Pompidou - la première des mesures écologiques à prendre ?

Force est de constater aujourd'hui que les nombreux problèmes écologiques que nous rencontrons sont trop souvent liés aux concentrations de la population et des activités industrielles, particulièrement en Ile-de-France et dans quelques grandes agglomérations.

Depuis 1981, l'hypertrophie de la région parisienne s'est accrue et il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de grandes délocalisations industrielles au profit de la province depuis cette date et que l'effort dans ce domaine n'ait plus l'ampleur qu'il a connue entre 1958 et 1981.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est faux, cela !

M. Jean-Marie Damange. C'est juste et incontestable, monsieur Le Déaut !

Le groupe du Rassemblement pour la République auquel j'appartiens regrette, monsieur le ministre, qu'il n'existe plus actuellement de véritable politique d'aménagement du territoire. Du reste, l'analyse du budget de l'aménagement du territoire et la faiblesse des crédits en témoignent, tout comme d'ailleurs ceux du budget de l'agriculture, qui par leur diminution de 6 p. 100 montrent, si besoin est, le désintérêt du gouvernement socialiste auquel vous appartenez pour cet équilibre du monde rural et par là même écologique.

Mais rien d'étonnant à cela lorsque l'on sait que le Gouvernement réagit toujours au coup par coup, à contretemps, sous la pression des événements, et trop souvent sans concertation préalable.

Ainsi, Mme Cresson vient de nous annoncer un prochain débat sur l'espace rural au printemps...

M. Didier Migaud. C'est bien !

M. Jean-Marie Damange. ... et M. Nallet - c'est le comble pour l'ancien ministre de l'agriculture -, le 24 avril dernier, dans ses sept points rendus publics, qui visent à promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, vient enfin de découvrir, cinq ans après, l'adoption d'un règlement européen prévoyant l'octroi d'aides aux agriculteurs soucieux de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

M. le président. Il vous faut conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Marie Damange. Je termine, monsieur le président.

La désertification des zones rurales et le fossé qui, jour après jour, se creuse entre les secteurs riches et les secteurs défavorisés, auraient dû ces dix dernières années interpeller bien davantage le pouvoir socialiste.

M. Didier Migaud. Ça ne vous a pas interpellé entre 1986 et 1988 !

M. Jean-Marie Damange. Pour conclure, monsieur le ministre, je vous dirai que la voie de l'écologie est, pour nous, nécessairement celle du pragmatisme. C'est pour cela que nous, gaullistes, y sommes tout particulièrement à l'aise. Elle doit être, à nos yeux, un combat commun. Bien entendu, nous sommes toujours prêts à entendre et à associer, là où ils auront des responsabilités de gestion, tous ceux qui partagent ces convictions.

Avec Jacques Chirac (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), nous sommes persuadés, au Rassemblement pour la République, que des accords sont possibles avec tous ceux qui partagent les valeurs qui sont les nôtres quant à l'attachement à la démocratie, à l'économie de marché, à l'indépendance de la France et à la primauté du droit. (« Bravo ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour terminer, je dirai que c'est parce que vous avez, avec la majorité que vous soutenez, amené l'échec économique que vous êtes en train de créer l'échec écologique. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République ne votera pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. Didier Migaud. Ça va être plus sérieux !

M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement. Monsieur le président, messieurs les députés, si j'ai bien compris, je suis dans la bonne voie,...

M. Jean-Marie Demange. Pas pour nous, ce n'est pas la meilleure !

M. Alain Néri. La récréation est terminée, on passe aux choses sérieuses !

M. le ministre de l'environnement. ... mais subsistent encore quelques « adhérences ». C'est ce que j'ai compris de vos discours. Au fond, vous vous interrogez pour savoir si vous devez encourager les progrès ou fustiger les insuffisances. Quelle interrogation douloureuse, que je comprends !

Cela dit, je suis heureux de vous présenter aujourd'hui un projet de budget qui prolonge et amplifie un effort financier continu depuis 1988 en faveur de la protection de l'environnement.

Dans un contexte économique et financier difficile,...

M. Jean-Marie Demange. C'est la faute aux socialistes !

M. le ministre de l'environnement. ... le Gouvernement a néanmoins veillé à consolider la priorité en faveur de l'environnement.

Certains d'entre vous font la fine bouche lorsque des actions ou des organismes sont rattachés à mon ministère. Je ne les comprends pas, car le renforcement de l'autorité du ministère de l'environnement passe par ces rattachements.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'environnement. Et dans des circonstances budgétaires et économiques tendues, les nouvelles sources d'autorités, les nouvelles responsabilités du ministère de l'environnement ne peuvent venir essentiellement que de rattachements, plutôt que de prélèvements accrus. On ne peut guère compter que sur quelques taxes, mais si peu, puisque nous savons tous que les prélèvements obligatoires ne doivent pas être majorés.

Par conséquent, le Gouvernement a consolidé la priorité nationale en faveur de l'environnement.

Je remercie tous ceux qui ont rappelé que cette priorité s'inscrit pleinement dans les décisions qui ont été prises récemment dans le cadre de la politique de l'eau. Je rappelle que nous arrivons, ni plus ni moins, à un doublement des investissements en faveur de cette politique de l'eau. J'aurai d'ailleurs le plaisir, dans quelques semaines, de débattre avec vous du projet de loi sur la protection des eaux. Et, monsieur Gouhier, vous y trouverez les dispositions concernant les sanctions pénales que vous souhaitez à l'encontre des pollueurs.

Ce doublement des crédits, monsieur Demange, tranche avec la stabilisation que M. Carignon avait été obligé d'accepter de M. Balladur pour les prélèvements au profit des agences de bassin. A l'époque, tout avait été bloqué.

M. Jean-Marie Demange. Et le F.N.D.A.E. ?

M. le ministre de l'environnement. En outre, monsieur Demange, j'ai le plaisir de vous le rappeler, puisque vous m'y incitez : entre 1986 et 1988, le budget de la recherche pour l'environnement avait été amputé de 30 p. 100.

M. Jean-Marie Demange. Des choses ont été faites !

M. le ministre de l'environnement. ... et celui des associations de 40 p. 100.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre de l'environnement. Mais laissons, c'est comme ça...

M. Richard Cazenave. C'était l'héritage !

M. Jean-Marie Demange. Effectivement !

M. le ministre de l'environnement. C'est avec le soutien de toute l'Assemblée,...

M. Jean-Marie Demange. Je demandais des précisions, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'environnement. Je peux continuer, monsieur le président ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur le ministre. M. Demange, j'en suis sûr, va vous écouter avec attention.

M. le ministre de l'environnement. C'est avec votre soutien, messieurs les députés - M. Brune a souligné la qualité des relations entre le ministère de l'environnement et l'Assemblée -, avec le soutien de M. le rapporteur général, que

nous avons œuvré, chaque année, à muscler davantage la politique de l'environnement. Je n'oublierai pas le soutien de mes collègues du Gouvernement. Et s'il y a quelquefois - mais quoi de plus normal ? - des discussions avec ce qu'il est d'usage d'appeler le Quai de Bercy, les choses, cahin-caha, se font. Et je rassure ceux qui étaient inquiets de la régulation budgétaire : elle ne touchera ni les associations, ni l'INEIRIS, ni l'Agence de l'environnement, ni le fonctionnement courant des services.

Ainsi, cette discussion permanente, votre aide depuis trois ans ont conduit à muscler la politique de l'environnement. Je ne citerai que quelques exemples. Depuis 1988, les crédits affectés à la police des eaux ont augmenté de 48 p. 100, ceux affectés aux réserves naturelles de 84 p. 100, à l'aménagement des parcs nationaux de 90 p. 100, aux associations de 66 p. 100, aux parcs naturels régionaux de 96 p. 100, à la restauration des rivières de 85 p. 100, aux contrats de rivières de 64 p. 100, à l'application de la directive SEVESO de 70 p. 100, enfin, à la recherche de 63 p. 100.

Monsieur le rapporteur, si l'Assemblée nationale souhaite, pour 1992, soutenir certains aspects de la politique de l'environnement auxquels elle est attachée, je suis certain que le Gouvernement acceptera d'y donner une suite favorable. Vous avez évoqué les réserves naturelles, le nettoyage des « points noirs » en matière de déchets, l'INEIRIS et le Conservatoire du littoral, quelques-uns des aspects de la politique de l'environnement auxquels nous sommes tous, moi le premier, attachés.

Le projet de budget de l'environnement pour 1992 est celui dont le taux de croissance est le plus élevé : 13,6 p. 100.

Depuis 1988, reconnaissons-le, le budget de l'environnement a doublé, alors qu'il avait baissé entre 1986 et 1988. Pour autant, monsieur Gonnot, est-ce que je m'en vante ? Non, c'est ainsi.

Mais je souhaite aller au-delà de cette augmentation budgétaire, même si, vous le savez, elle ne se fait pas au hasard : cet effort est consenti pour appliquer notre priorité et pour mettre en œuvre le plan national pour l'environnement, dont nous avons eu le plaisir de discuter ensemble dans cette enceinte.

L'exécution du plan national pour l'environnement se traduit d'abord par des réformes concernant les structures. Ainsi, paraîtra au *Journal officiel*, je crois celui de demain - je ne m'avance pas - le décret de constitution des directions régionales de l'environnement. Ce seront 531 agents provenant des ministères de l'équipement et de l'agriculture qui rejoindront les 420 agents des délégations régionales de l'architecture et de l'environnement, créées, rappelons-le, par Michel d'Ornano, dont vous évoquiez la mémoire, monsieur le député.

M. Jean-Marie Demange. J'avais donc raison !

M. le ministre de l'environnement. Oui, mais nous doublons les effectifs de ces délégations régionales ! Nous faisons deux fois mieux : de quoi se plaint-on ?

Je rappelle aussi que l'autorité de l'administration de l'environnement sur les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement industriel va être renforcée et, grâce à la concertation avec votre assemblée, l'inspection des installations classées a bénéficié de 120 créations d'emplois depuis 1989.

Deuxième axe de notre réforme, la mise en place de nouveaux organismes, dès cette année, à savoir l'Institut français de l'environnement, l'INEIRIS, et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Je reconnais que la mise en place de l'A.E.M.E. est rendue difficile, surtout parce que cet établissement regroupera des agences dont la tutelle est assurée par trois ministères différents. La nouvelle organisation n'est pas facile à mettre en place. Je l'ai expliqué au personnel des trois agences. Et je compte personnellement suivre avec beaucoup d'attention cette fusion.

Quant au ministère de l'environnement - permettez-moi de rendre hommage au personnel des services centraux - il a fait l'objet, à ma demande, d'un audit, qui a montré que les tâches qu'assure l'administration de l'environnement ont crû d'environ 70 p. 100. Ces tâches supplémentaires sont dues à une demande du public plus importante, à la multiplication des conventions internationales pour la protection de l'environnement.

ronnement, que nous nous devons de prendre en compte. Nous devons donc accompagner cet accroissement des missions.

J'ai donc demandé pour les fonctionnaires de l'environnement de meilleures perspectives de carrière et nous étudions actuellement la possibilité de créer un véritable corps de l'environnement.

De plus, devant cette urgence - je réponds à une préoccupation de M. Chevallier - nous avons constitué un service international, que je considère comme très important pour mon ministère. Vous savez à quel point, ne serait-ce que pour défendre nos positions industrielles, il est vital que la France soit présente dans les négociations internationales, dans la préparation des directives. Nous devons en effet veiller à ce que les normes édictées par certains pays ne puissent être imposées éventuellement à notre industrie sans que nous ayons donné notre point de vue, à l'appui de nos expertises.

Sachez que la France est très présente sur le front de la préparation de la conférence de Rio de Janeiro. C'est un Français qui préside en ce moment l'organisme de négociation de la convention sur les climats. Nous avons été les premiers à avoir créé un organisme financier au sein de la Banque mondiale. Notre pays accueillera au mois de décembre - c'est une première - les organisations non gouvernementales et les associations pour préparer cette conférence de Rio. Enfin, je me suis rendu en Pologne, monsieur Barnier, pour mettre en place concrètement les outils d'une coopération dans le domaine de l'écologie, notamment pour la protection des rivières polonaises.

Mais je voudrais aussi rassurer les orateurs qui se sont inquiétés d'une baisse des crédits du Fonds interministériel sur la qualité de la vie. Cette diminution n'est qu'apparente. En effet, les crédits du service international et ceux affectés aux plans municipaux de l'environnement - il y en a trente-deux - ont été retirés du F.I.Q.V. pour être en quelque sorte pérennisés, stabilisés. Une tâche reste donc devant nous : recréer un véritable service du fonds interministériel, non pas un artifice permettant de recueillir des ressources budgétaires supplémentaires, mais un organisme qui conduise la politique de l'ensemble des administrations qui œuvrent en faveur de l'environnement.

M. Jean-Marie Demange. Encore des pétards mouillés !

M. le ministre de l'environnement. Suis-je trop long ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Demange, laissez s'exprimer M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Je suis toujours attentif aux propos de M. Demange et je trouve, en général, les réponses qui conviennent. Il me rend donc la tâche facile. *(Sourires.)*

Je poursuis pour vous parler de la protection de la nature.

Les crédits du Conservatoire du littoral augmentent de 30 p. 100. Je sais que vous êtes tous très vigilants quant à l'évolution de ses crédits. J'insiste ici pour vous dire à quel point, avec mes collègues du Gouvernement, nous avons été attentifs à appliquer la loi sur le littoral. Cette loi ne peut, je le dis devant M. Lengagne, tout régler, car on ne peut racheter toutes les côtes françaises, même si c'est toujours avec un grand plaisir qu'on voit des zones côtières entrer dans le domaine public. Mais nous nous devons à la fois d'appliquer les plans d'occupation des sols, de respecter les règlements de l'urbanisme et la loi « littoral ».

Je me rendrai dans quelques jours à Salzbourg pour signer la convention alpine, relative à la protection de l'ensemble de la chaîne des Alpes. Pendant les deux années de présidence française, nous aurons à négocier les protocoles de cette convention, notamment pour la protection de la nature.

Les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, les zones humides bénéficieront aussi de moyens nouveaux, budgétaires, et de fonds communautaires en augmentation.

En ce qui concerne la protection des paysages, je reconnais que, pris entre la décentralisation et les découpages administratifs, nous n'avons pas fait assez pour promouvoir une véritable politique du paysage. Je suis, comme vous tous, inquiet de voir des espaces naturels abandonnés, tout simplement parce qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs. C'est pourquoi je souhaiterais venir devant vous, à la prochaine session de printemps, vous présenter un projet de loi sur les parcs

naturels régionaux, afin d'aider les agriculteurs en leur donnant les moyens d'adopter des pratiques agricoles leur permettant de vivre tout en respectant les équilibres écologiques.

J'ai décidé également de préparer un code de l'environnement, qui fera la somme des décisions législatives prises dans ce domaine - le rapport Gallet en donne le détail - et qui tiendra compte de l'application des droits de l'environnement. D'autre part, mes services préparent un projet de loi sur la création d'une police de la nature et d'un corps de l'environnement. A ce sujet, nous avons déjà débattu ensemble du modèle alsacien et des mesures de police concernant l'utilisation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels. Je vous avais alors annoncé que je préparais un projet de loi sur la police de la nature et, avec M. Joxe, un projet de service civil vert. M. Mellick m'a fait savoir que, d'ores et déjà, nous pouvions signer un protocole, qui permettra à 50 appelés, dès 1992, d'être accueillis dans les services de l'Office national de la chasse.

En ce qui concerne l'eau, je n'évoquerai que brièvement le projet de loi sur la protection des eaux, puisqu'il doit être examiné prochainement par votre assemblée.

M. Guellec a évoqué les problèmes que rencontrent les agriculteurs, déjà souvent discutés. Au fond, ce que le ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement cherchent à mettre en place, c'est un système dans lequel les agriculteurs puissent être aidés par les agences de bassin et qui permette d'arriver à un accord sur les rails que l'on pose, sur les réformes à entreprendre, qui doivent se faire à leur rythme et non pas d'un coup. J'en profite pour dire que je suis très satisfait des discussions que j'ai avec les organisations professionnelles agricoles, qui comprennent parfaitement l'enjeu.

Je ne nourris donc aucune inquiétude particulière sur l'intégration du monde agricole dans le système des agences de bassin, qui a donné jusqu'à présent la preuve de son efficacité, sans doute parce qu'il s'agit d'un système négocié et décentralisé.

En ce qui concerne la politique de déchets, j'aurai aussi à revenir devant vous présenter un projet de loi, monsieur Destot, afin de combler certaines lacunes législatives, notamment pour pouvoir rétribuer les communes qui acceptent des décharges et pour faciliter les opérations de réduction ou de traitement des déchets.

Un des aspects de cette politique des déchets concerne aussi l'emballage des produits, et j'ai mené des négociations avec l'ensemble des professionnels de ce secteur. La grande nouveauté, monsieur Gouhier, c'est que les industriels de l'emballage reconnaissent leur responsabilité. Ce n'était pas évident, il y a encore quelques années, en dépit de la loi de 1975 qui n'était pas appliquée. Le système était injuste, puisque seuls les administrés des communes chargées de l'élimination des ordures ménagères en payaient intégralement le coût, alors que les ordures ménagères sont composées à plus de 40 p. 100 de déchets d'emballage, tandis que ceux qui gagnaient de l'argent en mettant ces déchets sur le marché, en quelque sorte, ne participaient en rien financièrement. Ce point me paraît maintenant en voie de règlement...

M. Richard Cazanave. Il était temps !

M. le ministre de l'environnement. ... puisque que la profession, je le répète, reconnaît sa responsabilité et accepte de contribuer à l'élimination et au traitement des ordures ménagères en versant une contribution aux collectivités ; les industriels vont racheter les déchets que celles-ci auront triés. Par conséquent, ils prendront en charge le surcoût du tri et de la valorisation par les communes. Il en coûtera un centime la première année, deux la deuxième année, peut-être trois la troisième année, d'après nos ordres de grandeur, mais cela signifiera que tel mode d'emballage, s'il est moins onéreux qu'un autre pour le tri et la récupération, aura la préférence des consommateurs. C'est ainsi que le système fonctionnera.

Monsieur Gonnot, vous avez dit que les moyens consacrés à l'air ne seront pas accrus l'an prochain. En réalité, depuis 1988, les moyens obtenus grâce à la taxe parafiscale sur la pollution de l'air ont été multipliés par deux. J'en suis très satisfait : n'est-ce pas par son action sur le problème de l'air que, au fond, le ministère a commencé ?

Je vais me rendre à Genève pour signer un accord sur les composés organiques volatils, c'est-à-dire notamment les émissions d'essence. Ce dispositif va parachever notre ensemble

de mesures de lutte contre les pluies acides. Après avoir travaillé sur la protection de la couche d'ozone, sur l'effet de serre, nous aurons donc bouclé ce que Mme Bouchardeau avait commencé à mettre en œuvre pour les pluies acides, avec les pots catalytiques et les grandes installations de combustion. Notre lutte contre la pollution de l'air aura, je crois, été exemplaire. Il y a quelques jours, est paru le décret transcrivant l'ensemble des dispositions européennes à ce sujet, et nous avons désormais les moyens réglementaires pour restreindre la circulation automobile dans certaines villes par trop embouteillées, monsieur Guellec, et où les pointes de pollution pourraient dépasser les normes.

Bref, nous avons ces moyens nouveaux.

M. Ambroise Guellec. Il est grand temps de s'y mettre !

M. le ministre de l'environnement. Eh bien, vous voyez, on s'y est mis ! Donc, tout va bien !

Je voudrais évoquer deux points pour terminer.

Depuis 1988 sont votées chaque année des mesures allant dans le sens d'une fiscalité plus « écologique ». Il y a eu la taxation allégée de l'essence sans plomb ; il y a des mesures de protection des zones humides ; il y a les dispositions fiscales tendant à faciliter les travaux de sécurité industrielle ou à inciter les entreprises à acheter des véhicules électriques.

L'on pourrait réfléchir à nouveau sur l'idée de dotation en paiement des droits de succession. M. Lengagne, M. Barnier m'en ont parlé. Elle vaut d'être davantage étudiée. De même, nous travaillons à une simulation sur une répartition plus juste de la dotation globale de fonctionnement touristique. En effet, elle est fondée sur les parkings et sur les hôtels, ce qui défavorise les communes qui veulent protéger leur littoral.

M. Guy Lengagne. Très bonne remarque, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'environnement. Au fond, la vertu n'est pas récompensée, et nous devons faire des efforts en sens contraire.

Vous le savez, la Commission des Communautés européennes a proposé une taxation européenne de l'énergie, taxation qui devrait être neutre puisqu'elle devrait venir en compensation d'autres systèmes de taxation. Elle serait assise sur la production de gaz carbonique et sur la consommation d'énergies non renouvelables. C'est là une disposition historique très importante avant la discussion à Rio de Janeiro et sur laquelle j'invite le Parlement à réfléchir. Que faire ? Comment le faire ? Au fond, comme l'ont fait M. Destot à propos de la politique des déchets, ou M. Brune en ce qui concerne les écoproduits, je souhaiterais que le Parlement réfléchisse à une « fiscalité écologique » dans ses dimensions nationales et communautaires. Le ministre de l'environnement en serait aidé !

Dans la discussion qu'il a avec vous sur le budget de l'environnement, celui qui vous parle tient beaucoup à ce que l'on n'impose pas aux contribuables autre chose que les missions régaliennes de l'Etat dans le domaine de l'environnement, si je puis dire, c'est-à-dire la police écologique, la recherche, la gestion du patrimoine naturel. Pour le reste, le principe « pollueur, payeur » doit évidemment s'imposer et il ne doit pas prendre la place du principe « contribuable, payeur ». C'est pourquoi les discussions budgétaires à l'Assemblée nationale ont toujours un caractère un peu surréaliste, puisqu'une grande partie du budget de l'Etat, ainsi que M. Barnier l'a souligné, échappe à l'examen du Parlement et passe par d'autres voies, pour des sommes en jeu qui sont quelquefois plus importantes.

M. Richard Cazenave. Absolument !

M. le ministre de l'environnement. Ensuite, c'est évidemment l'usager qui paie le juste prix. Si des procédés, des services ou des produits sont plus polluants ou moins économes que d'autres, il est normal qu'ils soient plus chers. Il est tout aussi normal que le consommateur soit invité, par une sorte de « vérité écologique » des prix, à choisir les services ou les produits les plus économes.

M. Richard Cazenave. Il faut progresser dans cette voie !

M. le ministre de l'environnement. Telle est, à mon avis, la voie dans laquelle nous devons travailler, et je suis toujours très attentif aux propositions que me font les parlementaires.

En trois ans, nous avons bien travaillé sur l'air, sur l'eau, sur les déchets, sur la nature. Nous pouvons toujours faire mieux. Nous avons maintenant devant nous d'immenses tâches internationales, et notamment la lutte contre l'effet de serre qui va occuper une génération entière. La France a inauguré ce travail. Ne boudons pas notre plaisir : c'est la diplomatie française qui a imposé ou, du moins, négocié la sauvegarde de l'Antarctique. C'était cette année, à Madrid, il y a quelques semaines.

M. Jean-Marie Demange. Avec l'aide du commandant Cousteau, tout de même !

M. le ministre de l'environnement. Certes, avec l'aide du commandant Cousteau. Mais vous le savez bien, chacun joue son rôle dans le grand orchestre, monsieur Demange, y compris vous.

M. Jean-Marie Demange. En tout cas, la sauvegarde de l'Antarctique, c'est grâce à lui.

M. le ministre de l'environnement. Nous avons à clarifier le rôle de l'Etat et des collectivités locales. Il est quelquefois difficile pour le ministre de l'environnement de savoir que choisir quand on vient le trouver au nom des régions, des départements ou des communes. Dans le projet de loi sur l'eau, nous n'avons pas fait le détail. Nous avons accepté tout le monde, en quelque sorte.

Nous devons de plus en plus intégrer la préoccupation de l'environnement dans l'agriculture, dans l'énergie, dans les transports et dans le tourisme.

M. Gouhier parlait des camions et des poids lourds. Ce n'est pas par hasard que j'ai évoqué la Suisse. Son action me paraît exemplaire et il faudrait donc s'en inspirer. Au fond, ce que nous cherchons, c'est la priorité donnée au rail, priorité encore affirmée par M. Quilès dans une discussion avec les pays de l'Est. Sur la réforme de la politique agricole commune et les dispositions en faveur de l'agriculture extensive et de l'élevage extensif, nous sommes à l'aube de la réflexion. L'on voit bien que cet élevage extensif est le plus favorable à la sauvegarde des équilibres écologiques.

M. Barnier a suggéré un examen de la politique énergétique. C'est une excellente idée. En effet, nous avons à trouver - M. Demange sera forcément d'accord avec nous, je le pense - ...

M. Jean-Marie Demange. Sûr ! ...

M. le ministre de l'environnement. ... une croissance qui ne soit pas celle de la consommation d'énergie, mais celle des produits et des services, à consommation d'énergie identique.

Voilà ce qu'il nous reste à faire, c'est-à-dire, pour répondre à une partie de vos critiques, à assigner à la politique de l'environnement un but autre que celui de la protection de l'environnement. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui dans le jargon onusien le « développement soutenable ».

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Durable !

M. le ministre de l'environnement. Disons : « souhaitable ». Cette politique concerne l'ensemble des ministères et pas seulement le ministère de l'environnement qui, avec votre aide à tous, me paraît avoir fait un travail honorable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures vingt, est reprise à vingt-trois heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, vous augmentez de 4,5 p. 100 la subvention des parcs naturels régionaux, ce qui permettra de soutenir le vingt-huitième ou le vingt-neuvième qui va naître en 1992, et nous approuvons votre démarche qui consiste à présenter au Parlement un projet de loi sur ces parcs. Mais ma question d'aujourd'hui n'aura pas trait à ce sujet ; elle portera sur les sites naturels ou pittoresques.

Le 6 juin dernier, pour fêter le vingtième anniversaire du ministère de l'environnement, vous avez annoncé votre intention de classer vingt nouveaux sites remarquables de notre pays. C'est une excellente chose que de vouloir sauver ainsi le patrimoine irremplaçable que constituent certains sites et paysages et je suis donc d'accord sur le principe de ce classement. Je souhaiterais cependant que vous me rassuriez sur la méthode et, pour cela, je vous poserai deux questions.

Premièrement, le périmètre de classement des sites concernés ne doit-il pas être défini avant l'annonce du classement et en concertation avec les collectivités ou élus concernés, d'autant plus que la protection réglementaire doit souvent être accompagnée de mesures de gestion ?

Deuxièmement, ne faut-il pas, lorsqu'on annonce le classement, instruire immédiatement le dossier et geler tout aménagement du site ? Ne craignez-vous pas, en effet, que certains promoteurs ne s'empressent d'effectuer des travaux irréversibles entre l'annonce de l'intention du classement et l'instruction du dossier, comme cela semble parfois le cas ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, si j'ai annoncé mon intention de classer un certain nombre de sites, c'était précisément pour éviter qu'ils ne fussent dénaturés par des constructions ou par des ouvrages immobiliers. Mais, bien entendu, il est clair que les périmètres seront discutés avec l'ensemble des partenaires concernés, les élus au premier chef.

Quant à votre seconde question, c'est seulement lorsqu'il y a une menace très précise d'atteinte au site que l'on peut mettre en œuvre ce que l'on appelle l'instance de classement, comme nous avons dû le faire pour l'Estérel. Cette procédure entraîne un gel immédiat de toutes les constructions. Mais je préfère ne pas avoir à l'utiliser et discuter sereinement avec l'ensemble des élus. Le plus souvent, annoncer simplement l'intention de classement suffit à protéger le site.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, un an après l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, je crois nécessaire de revenir à cette décision prise à l'initiative de votre gouvernement et dont vous avez peu parlé dans votre intervention.

A l'époque, je m'étais interrogé à cette tribune sur l'opportunité d'un regroupement des agences existantes, n'étant pas convaincu qu'il en résulterait un supplément de dynamisme. J'avais également appelé votre attention sur l'inquiétude des personnels, en déplorant le manque de concertation et d'information préalables que l'on pouvait reprocher au Gouvernement. Pourtant, j'avais soutenu votre projet, allant même jusqu'à demander que la tutelle principale de l'agence soit attribuée au ministère de l'environnement. Cette mesure avait été adoptée par l'Assemblée dans un premier temps, puisque j'avais persuadé mes collègues, notamment ceux de mon groupe, de me suivre, mais vous aviez demandé une seconde délibération pour revenir sur ce vote.

Depuis un an, alors que la crédibilité de la nouvelle agence et de la politique française de l'environnement est en jeu, à quel spectacle avons-nous assisté ? Lutte redoutable pour la nomination du président de l'agence, délai inexcusable pour sa mise en place - les décrets sont-ils seulement tous parus ? - et récemment, sans tenir compte, une fois encore, de l'avis des personnels et du comité de pilotage, annonce, à l'issue d'un C.I.A.T., de la délocalisation et de la décentralisation du siège parisien de l'agence entre différentes villes : Angers, Valbonne, mais surtout Cergy-Pontoise, ce qui est vraiment un crime contre la décentralisation !

Devant tant de longueurs, de maladroites, d'incohérences dans un domaine comme l'environnement où il est urgent d'agir, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander si la création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie n'était pas qu'une décision à usage politique. Si tel n'est pas le cas, rassurez-moi et rassurez les Français qui avaient mis quelque espoir dans cette institution. Faites-le aujourd'hui même, devant la représentation nationale.

Oui ou non, l'agence est-elle enfin, un an après sa création, en état de fonctionner ?

Oui ou non, le Gouvernement travaille-t-il en concertation avec les personnels des trois agences existantes ?

Oui ou non, le siège parisien de l'A.F.M.E. va-t-il être délocalisé et décentralisé...

M. Alain Néri. Oui !

M. Claude Birraux. ... en allant à l'encontre de l'avis des personnels ?

Pour finir sur une question encore plus concrète en matière d'énergie et d'environnement, quel effort politique le Gouvernement va-t-il accomplir cette année pour promouvoir les énergies renouvelables ? Quels moyens supplémentaires entend-il donner à l'agence à travers le Fonds de soutien aux énergies renouvelables et en réduisant les taxes fiscales sur les matériels utilisant des énergies renouvelables, ainsi que sur les biocombustibles et biocarburants ? Enfin, le Gouvernement envisage-t-il des déductions fiscales pour les utilisateurs de matériels fonctionnant avec des énergies renouvelables, aussi bien dans l'habitat que dans l'industrie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à cette longue question.

M. Alain Brune. En tout cas multiforme !

M. le ministre de l'environnement. Cette question concernant l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est en effet très longue.

Oui, c'était une bonne idée de réunir l'ensemble de ces agences, tout simplement parce que les questions qu'elles sont appelées à traiter sont très liées et qu'il faut une synergie pour les résoudre. L'exemple le plus frappant est la lutte contre l'effet de serre. C'est précisément parce qu'il y a consommation de combustibles fossiles qu'il y a un excès de gaz carbonique dans l'air. C'est aussi parce qu'il y a fermentation des déchets organiques qu'il y a trop de méthane, la seconde source de contribution à l'effet de serre en France. Il faut donc un organisme unique pour s'attaquer à ce qui apparaît comme l'une des principales menaces qui pèsent sur notre planète.

Je vous concède que cette bonne idée est difficile à mettre en œuvre, car il n'est jamais aisé de réunir des organismes ou des établissements publics. En outre, il est vrai que plusieurs tutelles et plusieurs sources de financement coexistent mais, malgré ces difficultés, je persiste à penser qu'il s'agit d'une bonne idée. Enfin, nous avons quelques problèmes de localisation, mais le comité interministériel pour l'aménagement du territoire a pris une décision. Elle doit être mise en œuvre...

M. Alain Néri. Le plus rapidement possible !

M. le ministre de l'environnement. ... en respectant les délais et en effectuant les concertations nécessaires pour rassurer le personnel.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, ainsi que le Président de la République l'a annoncé, il y aura une détaxation des biocarburants. C'était un point sur lequel l'Assemblée avait tenu particulièrement à appeler l'attention du Gouvernement. De même, le Président de la République a annoncé un taux de T.V.A. réduit sur le matériel solaire. Vous voyez que des mesures fiscales sont prises en faveur des énergies renouvelables. Mais nous voulons sans doute aller plus loin, et j'ai demandé au responsable de l'agence de me faire des propositions pour un développement plus important des énergies renouvelables, partout où il y a des gisements possibles en France, et en particulier dans les D.O.M.-T.O.M.

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Pierre Micaut.

M. Pierre Micaut. Monsieur le ministre, ma première question se rattache à l'intervention de notre collègue Jean-Paul Fuchs, président de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux.

L'augmentation de l'aide de l'Etat au fonctionnement de nos parcs naturels régionaux n'est guère supérieure à l'érosion monétaire. Mais *quid* de cette aide si vous donnez le label à deux, trois ou quatre parcs nouveaux ? Nous leur souhaiterions bonne vie, bien évidemment, mais la division du total donnera un résultat sensiblement inférieur pour chacun des parcs. Qu'avez-vous à répondre à cette interrogation ?

Deuxièmement, vous nous avez annoncé la mise en chantier d'un projet de loi relatif aux parcs naturels régionaux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Ce texte est urgent car, actuellement, nos parcs n'ont pas de moyens juridiques pour assumer leurs responsabilités ; ils n'existent que par le décret qui a présidé à leur création. Par exemple, en matière

d'urbanisme, ils sont complètement désarmés. Et inversement, alors qu'ils n'ont pas d'outils pour mettre leur charte en application, charte qui est d'ailleurs en train d'être révisée, ils sont, contradictoirement, menacés de suppression de label. Lorsqu'on joue à un jeu, au football par exemple, il est bon que la règle soit définie avant de commencer la partie.

Enfin, permettez-moi de prolonger la question de notre collègue Jean-Paul Fuchs sur les espaces naturels les plus précieux et les plus fragiles. Il se trouve que des terres vont être gelées alors qu'elles possèdent bien souvent une très grande richesse de flore ou de faune. Je note que vous augmentez les crédits affectés au Conservatoire national du littoral, mais que vous négligez d'autres lieux où le patrimoine naturel est également menacé et qui mériteraient plus d'égards. A mon avis, il convient de prévoir un mécanisme financier unique qui permette la bonne conservation des espaces naturels aussi bien sur le littoral que dans nos terroirs.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Là encore, il y avait plusieurs questions en une et je ne sais comment répondre à toutes dans un délai assez bref.

En ce qui concerne les parcs naturels régionaux, je vous rappelle, monsieur Micaut, que les crédits ont augmenté en trois ans de 90 p. 100 environ. Vous avez raison de souligner que si le nombre des parcs naturels régionaux devait croître considérablement, cette progression des crédits serait annulée par leur dissémination. Mais, pour l'instant, nous en sommes à presque une trentaine et je me félicite de leur succès, qui témoigne de l'utilité de cet outil pour l'aménagement du territoire.

Le projet de loi que je compte vous présenter à la session de printemps repose sur un principe très simple. Sans déflorer la discussion à laquelle il donnera lieu, je puis vous indiquer que la charte des parcs naturels régionaux devra comporter un contenu minimum, opposable à ceux qui l'auront signée, mais aussi aux tiers, et notamment aux autres administrations. Pour le reste, chacun pourra la compléter. Le président Fuchs m'a cité des exemples où une autre administration que le ministère de l'environnement ne se sentait pas concernée par la charte d'un parc. Ce n'était évidemment pas acceptable.

Je suis très attentif aux effets juridiques des différents régimes, notamment parce que je me suis rendu compte que nombre de Français ne font pas la différence - le mot « parc » étant le même - entre ce qui est régional et ce qui est national. Il est donc très important pour la crédibilité de notre politique que nous prenions des précautions et que la notion de parc veuille vraiment dire ce que la charte veut lui faire dire.

Voilà pour ce qui concerne le projet de loi. Mais M. Micaut n'a pas de souci à se faire, car le parc de la forêt d'Orient est un des exemples que je cite souvent !

M. Pierre Micaut. Merci !

M. le ministre de l'environnement. En ce qui concerne la question plus vaste des espaces remarquables, nous sommes en train d'achever la mise au point de ce qu'on appelle les Z.N.I.E.F.F., les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique. Les inventaires dressés par des scientifiques ou des bénévoles font ressortir qu'un cinquième du territoire français est remarquable. C'est beaucoup ! La protection de ces espaces doit donc être assurée de façon « ordinaire », et pas uniquement de façon extraordinaire par des crédits spécialement affectés.

On en revient ainsi à la discussion sur l'aménagement du territoire et la politique agricole. Je fais partie de ceux qui pensent que nous devons favoriser une présence rurale de plus en plus importante, mettre en œuvre une politique rurale et non plus seulement agricole. L'un de ses objectifs consistera à maintenir des exploitants ruraux - pas simplement agricoles, et peut-être faudra-t-il créer un nouveau statut - dont la fonction d'entretien du monde rural sera considérée comme un véritable service public. Nous devons réfléchir ensemble à cette orientation.

M. le président. La parole est à Mme Yann Piat.

Mme Yann Piat. Monsieur le ministre, ma question a trait à la prévention des marées noires sur les littoraux français et aux peines appliquées aux responsables de ces nuisances.

En tant que député d'une circonscription située en bordure du littoral méditerranéen, je me dois d'appeler votre attention sur la sauvegarde de nos rivages côtiers et de nos îles, qui sont de plus en plus menacés. Les îles de Porquerolles, de Port-Cros et du Levant constituent, vous le savez, un patrimoine d'une beauté inouïe, menacé par la pollution marine. Nous devons impérativement le préserver car, comme disait Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, mais nous empruntons la terre de nos enfants ».

Certes, la prise de conscience existe. La mer Méditerranée fait depuis longtemps l'objet de cris d'alarme de la part des scientifiques. Mais cela ne suffit pas car, malgré les études et les campagnes de presse dénonçant la pollution, on assiste encore et toujours à des nuisances volontaires, comme ces bateaux qui dégazent en toute impunité au large.

La succession de deux marées noires sur le littoral a mis en lumière les problèmes internationaux liés à la prévention et à la répression de ce type de pollution. Et la création au sein de votre ministère d'un service international m'amène à vous demander de nous préciser quelle sera votre action dans le domaine de la pollution par les hydrocarbures.

En outre, vous venez de le confirmer, l'O.N.U. tiendra au mois de juin, à Rio de Janeiro, sa conférence mondiale sur l'environnement. A cette occasion, le gouvernement français, que vous représentez, demandera-t-il la mise sur pied d'outils permettant aux Etats membres riverains de sanctionner, même quand ils ont lieu dans les eaux internationales, les dégazages volontaires ? En effet, la limite des douze milles, qui correspondait à la portée des canons d'un Etat, n'est plus adaptée aux infractions modernes et à l'application d'une action efficace de répression.

Quant aux peines appliquées, elles sont sans commune mesure avec les dommages causés. Allez-vous demander, monsieur le ministre, que soient définies des peines suffisamment coercitives pour être dissuasives ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Madame le député, en matière de prévention, de sanction ou de réparation des pollutions marines, il existe des accords internationaux, mais qui sont assez longs à mettre en œuvre parce qu'ils réclament la signature d'un certain nombre d'Etats représentant une fraction significative du tonnage mondial.

A la suite des récents accidents, la France a proposé d'aller plus loin et d'étudier avec les pays de la Communauté européenne s'il y a lieu de durcir, même au plan régional, ainsi que l'ont fait les Etats-Unis, la réglementation de la construction navale, en imposant notamment le concept de double coque.

Je passe les détails car il n'est pas sûr que les bateaux à double coque soient moins dangereux. Après avoir heurté un récif, ils peuvent couler deux fois plus vite qu'un navire à simple coque. Je vous donne cet exemple pour vous montrer que les discussions techniques sont difficiles et qu'il ne faut jamais se précipiter vers une solution.

Un sommet des pays riverains de la Méditerranée sera réuni prochainement et il abordera cette question car certains accords - la convention de Barcelone et la convention dite RAMOGE de coopération entre l'Italie et la France - ont montré leur insuffisance, notamment lors de l'accident du Haven. Nous allons donc procéder à un examen critique de la façon dont nous n'avons pas suffisamment utilisé les dispositions de cette convention.

En revanche, les conventions en matière de responsabilité et de réparation sont bien établies et dès que l'accident du Haven a été constaté, des experts sont allés évaluer les dégâts pour demander réparation, comme cela est normal, à la compagnie et aux armateurs du navire.

Quant aux menaces sur nos côtes, je ne suis pas sûr qu'elles aient été particulièrement aggravées. Certes, le vieillissement de la flotte des pétroliers pose des problèmes et il faudra envisager d'imposer le remplacement des navires avant que les compagnies aient la tentation d'aller jusqu'au bout dans l'utilisation de bateaux qui seraient de purs rafflots.

Cependant je ne crois pas qu'il y ait aggravation de la menace. Il y a, au contraire, renforcement des dispositions internationales de prévention et de lutte contre les marées noires.

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, l'agriculture est un facteur essentiel du maintien des équilibres humains et écologiques, en particulier dans les zones de montagne. Les mécanismes communautaires prévoient des encouragements pour les pratiques agricoles extensives respectueuses de l'environnement. Largement répandues dans nos montagnes où elles permettent de produire des aliments de qualité, ces pratiques sont en effet difficilement compétitives pour diverses raisons. Elles devraient bénéficier de mécanismes communautaires afin de pouvoir être poursuivies dans de bonnes conditions.

La France ne s'engage que très timidement dans l'application des mesures d'encouragement communautaire, je pense en particulier aux dispositions de l'article 19, alors que nos voisins tels l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, en usent largement. Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre position sur ce sujet qui concerne autant l'environnement que l'agriculture.

Quant aux réserves naturelles, elles contribuent largement à la protection de l'environnement. Beaucoup de nos régions leur doivent en partie leur notoriété : je pense à l'Auvergne et au Vercors. Elles constituent des terrains d'expérimentation et de mise au point de méthodologies et de techniques de gestion des espaces naturels. Or votre budget, compte tenu des réserves naturelles créées en 1991 et de celles qui le seront en 1992 - soit une douzaine - ne lui permettra pas de maintenir leur niveau actuel de compétences et d'efficacité. Alors que les réserves naturelles se multiplient et que les crédits les concernant progressent peu, comment pensez-vous maintenir leur niveau de qualité et d'efficacité actuel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. L'article 19, qui a longtemps été boudé par l'administration et les organisations professionnelles de l'agriculture est maintenant mis en œuvre, avec enthousiasme de mon côté. Son application concerne déjà plusieurs régions, notamment le Marais de l'Ouest, la Crau, le Vercors. Une quarantaine de projets sont agréés au niveau national : cinq au titre de la réduction des pollutions, quinze pour développer les actions dans des biotopes sensibles, quinze autres dans des zones de déprise et quatre dans les forêts méditerranéennes.

L'objectif 5 B commence également à être mis en œuvre.

Certes, il faut toujours, au plan financier, le temps d'obtenir l'accord des organismes européens. Néanmoins, en trois années, on est passé de zéro à quarante. Cette application se traduit donc par une brusque accélération, sans doute liée à une avancée de la réflexion générale sur les rapports entre l'agriculture et l'environnement.

Il conviendra d'ailleurs d'aller au-delà et de réfléchir à l'accompagnement général en termes de politique agricole et d'objectifs à assigner à la politique agricole. En effet, on ne pourra pas se contenter d'avoir des financements spécifiques. Ainsi que je l'ai indiqué à propos de la politique agricole commune, une réflexion d'ensemble est indispensable.

Au fond, le ministre de l'environnement vous dit carrément qu'il ne sait pas si l'on pourra tout faire en même temps : introduire l'hormone de croissance et protéger le territoire. Il faudra choisir.

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, je tiens d'abord à vous féliciter pour l'action que vous menez. Cependant il s'agit essentiellement d'une action de prévention et je souhaiterais - vous vous en doutez - que soit également conduite une action de réparation.

Ainsi que vous l'avez souligné tout à l'heure : les pollueurs doivent être les payeurs.

Je veux donc vous interroger sur la politique qui pourrait être menée en matière d'environnement dans les régions minières.

L'extraction minière concerne 5,2 millions d'habitants dans ce pays, ce qui n'est pas négligeable. Dans ces régions on a extrait des matières premières ou produit de l'énergie pendant cinquante, cent ou deux cents ans, et ces activités ont laissé des traces, toujours avec l'accord de l'Etat, que les exploitants aient été des entreprises nationalisées ou des sociétés privées.

Les séquelles sont nombreuses : plaies béantes, accumulations de déchets, réseaux hydrographiques perturbés ou pollués. Il s'agit de charbon avec Charbonnages de France, de fer avec Sacilor, de sel avec Solvay, de potasses avec Potasses d'Alsace.

En ce qui concerne d'abord les terrils, vous savez qu'il en subsiste 265 par exemple dans le Nord-Pas-de-Calais. Or Charbonnages de France les utilise n'importe comment. Le dialogue est en permanence difficile avec cette entreprise qui exploite n'importe quel terril à n'importe quel endroit en multipliant de nouvelles plaies béantes dans une région qui a déjà été très massacrée.

Le négatif d'aujourd'hui pourrait pourtant devenir le positif de demain puisque nous souhaitons souvent conserver ces témoins de notre passé. Pour cela il faudrait que nous ayons les moyens de contrôler cette situation à travers les plans de gestion que l'on commence à mettre en œuvre et qui permettent un véritable contrôle par les élus. Il conviendrait également que nous disposions des moyens de transformer et de valoriser ces terrils, allant au-delà des politiques incitées par le Feder.

Pour ce qui est, ensuite, des dégâts du sous-sol, vous savez que les affaissements et les effondrements sont très nombreux dans nos régions. Les indemnités offertes aux collectivités comme aux particuliers sont la plupart du temps insignifiantes. De surcroît, ce sont souvent les victimes qui doivent apporter la preuve que ces dégâts proviennent de l'exploitation à tel ou tel endroit. L'exploitant, qu'il soit public ou privé, a ainsi quasiment toujours raison. Nous souhaitons que des moyens juridiques et administratifs particuliers soient mis en place afin que les collectivités aient la possibilité de mieux se défendre face aux moyens financiers dont dispose l'exploitant.

Enfin, le drame est considérable dans le domaine des eaux. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, l'exploitation du charbon et l'urbanisation ont provoqué de très fortes pollutions. Dans toute la région, les taux de nitrate sont supérieurs à 100 milligrammes par litre et sur vingt-trois sites de captage seuls deux pourront être réutilisés. La reconstruction et la rénovation des réseaux d'eau s'imposent. Le même problème se pose à cause de la pollution par le chlorure de sodium, par les potasses ou par le sel dans les bassins du Rhin ou de la Moselle, ainsi qu'en raison de la présence de sulfates de fer dans ce que l'on appelle les eaux d'exhaure qui risquent de devenir une véritable catastrophe pour le bassin ferricole de Lorraine.

M. le président. Monsieur Kucheida, je vous rappelle que ce n'est pas un discours.

M. Jean-Pierre Kucheida. Je ne fais pas un discours, monsieur le président, mais je dois donner certaines explications.

M. Marc Reyman. Le ministre a compris !

M. Jean-Pierre Kucheida. A partir du moment où l'exploitation est arrêtée, les eaux polluées remontent, atteignent la nappe aquifère et polluent l'eau potable de toute une région. Je ne sais si vous imaginez la catastrophe que cela peut représenter pour toutes nos régions minières. Chaque fois la situation est différente, mais chaque fois le résultat est le même : les eaux sont polluées.

Monsieur le ministre, quelles possibilités pourrions-nous avoir demain pour obliger les industriels à payer ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre dans ce domaine étant donné que les finances des collectivités locales des régions minières sont extrêmement faibles ? Quels moyens juridiques et administratifs pourraient-ils être mis en place en la matière ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à ce long discours.

M. le ministre de l'environnement. Je ne méconnais pas l'importance des questions que vous avez évoquées, monsieur Kucheida.

Je peux d'abord vous indiquer que, en ce qui concerne la Lorraine, l'agence de bassin Rhin-Meuse a engagé un programme extrêmement lourd qui pèse beaucoup sur les finances de la solidarité du bassin et sur les fonds du Feder. En effet, ce dernier est heureusement associé aux travaux de

remise en état d'un réseau hydrographique complètement perturbé par l'exploitation du fer. Cependant, cet effort étant extrêmement lourd et lent à réaliser, il ne pourra pas bénéficier en un jour à l'ensemble des bassins miniers.

A partir du moment où l'on parle de mines, il est clair que je dois m'entretenir de cette question plus particulièrement avec mon collègue M. le ministre de l'industrie, car certaines dispositions du code minier sont certainement à revoir, notamment celles relatives à l'obligation de remise en état des lieux après leur exploitation.

M. Jean-Yves Le Déaut et M. Alain Néri. Très bien !

M. Didier Mathus. Il faut aussi revoir la loi sur l'eau !

M. le ministre de l'environnement. Vous avez raison de m'y faire penser.

En revanche, la remise en état lorsque l'exploitant a disparu ne peut être opérée que par la solidarité nationale ou par la solidarité de bassin, selon un processus peut-être lent, mais ambitieux et manifestement cohérent avec l'effort de doublement des investissements des agences de l'eau, même s'il subsiste une difficulté liée au fait que certaines agences, dans le nord par exemple, sont plus petites que d'autres. En effet, elles ont davantage de problèmes pour trouver les financements nécessaires. Nous devons donc étudier leur cas de plus près.

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre, ma question a également trait aux réparations, mais dans le domaine du traitement des déchets industriels.

En la matière, la réflexion a énormément progressé ces derniers temps, notamment grâce au rapport de notre collègue Michel Destot, aux conclusions de la commission Bockel et aux rencontres de La Baule.

Toutes ces réflexions mettent l'accent sur la nécessité, dans le domaine du traitement des déchets industriels, de restaurer la confiance au sein de la population. Pour cela il est indispensable d'assurer la transparence afin que chacun puisse s'y retrouver. Or tout le monde sait bien que la meilleure façon de restaurer la confiance est de commencer par faire disparaître les points noirs.

La résorption des points noirs est une affaire d'envergure, d'autant que les avis sont partagés sur l'évaluation de ce que sont réellement les points noirs en matière de déchets industriels en France. Il serait vraisemblablement nécessaire de créer un superfonds à l'image de ce qui a été fait aux Etats-Unis. Bien des pistes ont été ouvertes par toutes ces réflexions, mais je veux mettre l'accent sur deux dossiers qui montrent les lacunes de la législation actuelle.

Le premier est celui de la décharge de Sermaise pour la réhabilitation de laquelle il faut trouver environ 30 millions de francs. Or le projet est actuellement en panne car l'on recherche des solutions pour assurer ce financement. L'Orge étant particulièrement victime de la pollution de Sermaise, l'agence de bassin pourrait être mise à contribution.

Le second exemple concerne le site de Montchanin, que vous connaissez bien. La première phase des travaux de mise en sûreté va démarrer. L'an dernier, la commission présidée par M. de Marcilly a rendu ses conclusions, lesquelles ont des conséquences financières lourdes puisque les hypothèses de réhabilitation envisagées vont de 200 à 400 millions de francs.

Les difficultés pour trouver les financements sont donc grandes et il est évident que le budget spécifique l'ANRED n'est pas à la hauteur des problèmes posés. Il serait d'ailleurs tout à fait anormal que seul l'Etat soit mis à contribution en la matière puisque les industriels sont les premiers concernés. Ils doivent donc être associés à la recherche de nouveaux sites et de nouveaux systèmes de traitement.

Dans le cas de Montchanin, je voudrais savoir où en est le travail du ministère tendant à réunir un pool de financement avec un chef de file qui ne pourrait être que la société Elf, puisqu'elle est juridiquement responsable de la filiale actuellement propriétaire du site. Les habitants de Montchanin attendent ce financement et, si bien des mesures ont déjà été prises, il faut, pour permettre l'évolution de la question du traitement des déchets industriels en France, résoudre ce problème de Montchanin.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. En effet, monsieur le député, la question de la réhabilitation des points noirs nés des désinvolures passées de certains exploitants est un préalable à tous les projets que nous pouvons envisager pour l'avenir.

Je me suis rendu à Montchanin et je connais bien Sermaise, ainsi que d'autres sites où subsistent des points noirs à nettoyer.

En ce qui concerne Montchanin, l'étude a été menée par M. de Marcilly et notre action va comporter deux phases. La phase de stabilisation, pour éviter ce que l'on appelle les eaux de ruissellement de lixivie et les gaz de fermentation, est entamée ; il s'agit d'une sorte de mise en sécurité. Nous mèneront ensuite un travail de réhabilitation qui ne pourra être engagé qu'une fois achevée cette mise en sécurité. J'ai déjà eu des contacts avec la société Elf sur cette question.

Indépendamment du site de Montchanin en faveur duquel l'action de réhabilitation sera poursuivie, car lorsqu'on l'a visité on ne peut que vouloir continuer cette action, le traitement de l'ensemble des points noirs relève d'une discussion gouvernementale sur le financement de la réhabilitation par la collectivité nationale. Des modalités de financement d'une politique des déchets allant au-delà de la prise en charge des surcoûts de fonctionnement, comme cela a été fait avec l'industrie de l'emballage, sont actuellement débattues au sein du Gouvernement.

En la matière, le ministère de l'environnement a proposé un système de prélèvements sur la mise en décharge analogue à celui des redevances versées aux agences de bassins, pour le fait de pollution que constitue la décharge elle-même. D'autres ministères ou d'autres administrations proposent des sources de financement différentes et nous sommes en train de comparer les différentes modalités.

En tout état de cause, le Gouvernement s'est engagé à trouver une source de financement de la politique des déchets. Je dois la présenter dans une communication au conseil des ministres avant la fin de l'année. Si aucune source de financement n'était dégagée, le ministre qui est devant vous n'y viendrait plus, car je me suis engagé à ce que ce financement soit trouvé afin de permettre la réhabilitation des points noirs de nos décharges de déchets en France.

M. le président. La parole est à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. Monsieur le ministre, le problème des déchets doit être dès aujourd'hui et sera incontestablement demain une de nos préoccupations prioritaires.

L'un des enjeux essentiels d'une véritable politique des déchets est de trouver des sites de décharge industrielle. Depuis cinq ans, aucune décharge industrielle n'a été ouverte et, dans quelques années, toutes celles qui existent seront saturées. Comment parler de développement économique, de création d'entreprises et ne pas envisager des sites pour entreposer et traiter les déchets produits, dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement ?

Les décharges industrielles sont bien de véritables installations industrielles. En effet, la filière industrielle commence avec l'exploitation des matières premières, se poursuit avec les usines de transformation et de production et s'achève par les traitements des déchets.

Toutefois, même lorsque l'on aura trouvé des sites répondant aux critères indiscutables sur les plans technique et géologique, même lorsque la confiance des populations, dont ont parlé M. Destot et M. Mathus, sera acquise, le problème ne sera pas résolu pour autant. Il faut mener une action incitative significative.

En effet, il est facile de faire appel à la solidarité des populations et des communes pouvant accueillir l'installation d'une décharge, afin de permettre la poursuite de l'activité industrielle tout en assurant le fonctionnement des usines dans d'autres communes, qui bénéficient ainsi d'avantages incontestables, notamment aux niveaux de l'emploi et de la taxe professionnelle. La solidarité ne doit pas être à sens unique, monsieur le ministre. C'est pourquoi je proposerais volontiers que la taxe professionnelle des entreprises utilisant les décharges industrielles soit écartée à hauteur de 10 p. 100 par exemple. Le montant dégagé serait attribué aux communes qui auraient une décharge industrielle sur leur territoire. Ainsi serait mise en œuvre une action de solidarité réciproque sans créer d'impôts nouveaux ni de charges nouvelles pour les entreprises.

Telle est, monsieur le ministre, la proposition que je souhaite voir étudiée par votre ministère et sur laquelle j'aimerais connaître votre sentiment.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, M. Destot, dans son rapport, avait aussi évoqué cette suggestion. Je partage les orientations qui sont proposées.

Déjà les exploitants de ces installations ont mis en œuvre un procédé de garantie interprofessionnelle. Il faudra imaginer un mécanisme plus large de garantie à long terme.

Vous avez évoqué la nécessité que ces installations fassent partie de l'acte de production. Vous estimez normal qu'un mécanisme analogue, par exemple, à la taxe professionnelle leur soit appliqué.

Je crois surtout que ces installations doivent elles-mêmes être meilleures et que notre politique des déchets doit être plus efficace. Un arrêté est prêt concernant les décharges dites de classe 1 ; il vise à ne laisser admettre dans ces décharges que des produits ayant fait l'objet de traitements préalables. C'est à de telles conditions, et par une rigoureuse transparence des commissions locales d'information par exemple, que la confiance sera rétablie. Elle a été brisée par des exemptions à la suite desquels nos concitoyens pouvaient à juste titre considérer qu'une attention insuffisante avait été portée à la question des déchets.

Il faudra tout simplement produire moins de déchets. J'ai parlé de « fiscalité écologique » ; il n'est pas impossible de l'envisager. Je pense même qu'il est nécessaire qu'un mécanisme puisse frapper directement, dès la production de déchets, les entreprises concernées. Une telle fiscalité ne peut être appliquée dans un seul pays ; elle doit faire l'objet d'une discussion européenne. Mais nous pouvons taxer les installations elles-mêmes, c'est-à-dire les décharges.

Bien évidemment, cela ne se fera pas en un jour. Nous n'avons pas, pour l'instant, le couteau sous la gorge. Dans le projet de loi que j'aurai le plaisir de vous présenter bientôt - j'espère, monsieur Demange - nous évoquerons cette mise à niveau des modalités de taxation des décharges, selon les conclusions de M. Destot et celles que vous me proposez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous prenons les questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Roland Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris que, en tant que président du groupe de défense des animaux à l'Assemblée nationale, mon intervention porte aujourd'hui sur la remise en cause de la loi Verdeille.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Roland Nungesser. Le 27 août 1990, vous aviez, en réponse à ma question écrite, déclaré qu'« une réflexion était engagée avec les institutions représentatives des chasseurs, afin de trouver une solution législative ou réglementaire » pour que les propriétaires, qui souhaitent que l'on ne chasse pas chez eux, puissent jouir librement des biens dont ils disposent. Depuis lors, aucune solution n'ayant été proposée, certains se demandent si ce retard, qui avait semblé imputable à des difficultés juridiques de rédaction, ne s'explique pas aujourd'hui par une renonciation pure et simple.

En effet, le récent décret relatif aux réserves de chasse et faune sauvage ne prévoit en rien la possibilité pour les propriétaires, dont le terrain est inclus dans le territoire d'une association communale de chasse agréée - A.C.C.A. - de la faire constituer en réserve. Or, tel était bien l'objet de la promesse que vous m'aviez faite dans votre réponse à ma question écrite. Je vous demande donc, monsieur le ministre, si vous avez encore l'intention de déposer prochainement un projet de loi en vue de régler l'irritant problème du droit de propriété, tenu en échec par les applications de la loi Verdeille.

Par ailleurs, je souhaiterais que vous fassiez le point des mesures prises contre certaines modalités de chasse particulièrement cruelles, comme la chasse à la glu ou aux pièges à mâchoires.

Enfin, j'aimerais savoir si le Gouvernement entend faire respecter la loi sur le territoire national. En effet, vous avez vous-même, en tant que ministre de l'environnement, affirmé dans la réponse à ma question écrite du 7 mai 1990 « qu'au-

cune chasse de printemps n'était autorisée, ni tolérée », et que « dans la mesure où certains chasseurs s'y adonneraient encore, leurs actions ressortiraient purement du braconnage et seraient réprimées comme tel ». Ayant constaté qu'aucune mesure n'avait été prise, au printemps de 1990, contre la pratique de la chasse à la tourterelle, j'ai demandé, le 16 mai 1991, à votre collègue le ministre de l'intérieur, de prendre les mesures qui s'imposeraient pour faire respecter, non seulement la directive européenne de 1979, mais aussi la convention de Berne, approuvée par le Parlement français en novembre 1989.

Or, cette année encore, malgré les protestations des protecteurs de la nature, rien n'a été fait dans ce sens. Ainsi, d'une part, un ministre, vous-même en l'occurrence, confirme que la loi doit être appliquée et, d'autre part, le ministre chargé de la faire respecter, en l'occurrence le ministre de l'intérieur, se dispense de la moindre initiative dans ce sens. Est-il acceptable que la France apparaisse ainsi comme un pays reniant ses engagements internationaux, notamment dans le cadre de la Communauté européenne ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Nungesser, je connais depuis longtemps votre amour pour les animaux. Vous me posez une question sur la loi Verdeille et sur l'application des directives européennes.

La loi Verdeille pose un problème. En elle-même, elle a amélioré la gestion du gibier dans les départements où elle est appliquée, car, auparavant, chacun tirait sans se préoccuper d'une quelconque discipline pour la gestion collective des territoires de chasse. Cette loi a donc apporté un progrès dans cette gestion, mais n'a pas exonéré des territoires de chasse d'une association communale de chasse les propriétés inférieures, selon le cas, à 20 ou 40 hectares. Il s'ensuit une inégalité, qui normalement se règle comme une affaire de voisinage, mais qui, dans le cas contraire, est vécue d'une manière insupportable par quelques personnes qui estiment - je le crois à bon droit - que, n'étant pas chasseurs elles-mêmes, il n'y a pas de raison que les chasseurs viennent sur leur propriété si, par exemple, elles souhaitent y introduire des nichoirs ou des éléments d'une réserve pour protéger des animaux. J'ai discuté cette question depuis trois ans avec les associations de chasse, notamment les associations communales de chasse. Nous étions tombés d'accord sur une formule réglementaire. Malheureusement, le Conseil d'Etat ne l'a pas entendu ainsi et a jugé nécessaire une disposition législative. Voilà pourquoi il n'y a rien de tel dans le décret sur les réserves. Je m'apprête à vous faire une proposition législative. Evidemment, je suis prudent, car vous le savez, monsieur le député, les affaires de chasse, c'est comme le lait sur le feu : immédiatement les passions s'élèvent et, tout d'un coup, tout le monde s'excommunique. Par conséquent, il faut être très précis. Il ne s'agit pas de rallumer une guerre entre chasseurs et non-chasseurs. Il s'agit de régler un petit problème circonstancié : une modification de la loi Verdeille et non une remise en cause générale.

En ce qui concerne l'application des directives communautaires, nous payons encore le tribut de certaines hésitations, naguère. Il n'y a pas d'ambiguïté dans le sens que le Gouvernement entend donner à son action : le respect de la loi, toute la loi, rien que la loi.

Je me suis déplacé sur les lieux auxquels vous avez fait allusion, monsieur le député, pour rappeler qu'il y avait une loi et que la chasse à la tourterelle était autorisée, sauf au moment où elle revenait nicher, au mois de mai. La justice a été très nette, ses arrêts vont tout à fait dans le sens de l'application de la loi. Vous devez donc vous réjouir, monsieur le ministre, du sens très net à la fois des recommandations ministérielles et de la jurisprudence.

Compte tenu de certaines traditions, d'ailleurs sujettes à caution, et après des hésitations, il faut peut-être plus de temps pour se faire bien comprendre.

C'est clair, c'est net : la loi doit être respectée.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Roland Nungesser. Espérons qu'elle le sera !

M. le ministre de l'environnement. Vous avez raison, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Jean Charroppin.

M. Jean Charroppin. Monsieur le ministre, ma question porte sur les aides éventuelles aux collectivités en matière d'investissements lourds ayant des conséquences essentielles sur l'environnement.

Vous êtes venu à Champagnole ; vous avez effectué plusieurs déplacements dans le Jura. Monsieur le ministre, vous connaissez bien ce département. Or le Jura est à la recherche d'une solution pour ses déchets ménagers. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que les collectivités locales font face à un défi quantitatif et qualitatif important, caractérisé par le changement de volume et de nature de leurs déchets.

Il est donc devenu indispensable pour les communes de prévoir une solution globale et pérenne de traitement. Cette solution a été trouvée et a engendré un projet exemplaire puisqu'il est le premier présenté en France au niveau d'un département tout entier. Il est à la fois révélateur d'une solidarité départementale, mais surtout d'une politique exigeante de protection de l'environnement du département du Jura, qui se veut un département vert et touristique.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me préciser si des collectivités territoriales, locales, voire des organismes ou des syndicats intercommunaux effectuant des investissements lourds directement liés à l'environnement, compte tenu de l'enjeu capital que représentent le respect et la prise en compte de l'environnement nationale et internationale, pourront bénéficier, dans le cadre de votre politique, voire de votre budget, de mesures financières particulières comme des prêts à taux bonifiés ou des aides spécifiques, afin de les encourager à poursuivre de tels investissements ? Si tel était le cas, monsieur le ministre, quelles en seraient les modalités ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Nous mettons en œuvre en ce moment, à la fois en application de directives communautaires et pour notre propre politique des déchets, ce que nous allons appeler des schémas départementaux d'élimination des ordures ménagères. Je suis toujours heureux de saluer les départements qui ont pris les devants grâce à une disposition de la loi de 1975 qui autorise - mais n'oblige pas - le conseil général à intervenir avec les communes dans l'élimination des ordures ménagères. Lorsque ces schémas départementaux auront été approuvés et que le mécanisme de financement des investissements pour améliorer le traitement des déchets aura été décidé, il me paraît évident que ces schémas approuvés pourront faire l'objet, au titre de cette disposition, d'aides financières par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Dans quelles proportions ? Cela reste évidemment à établir mais cette évolution me paraît aller de soi.

Monsieur le député, nous nous reverrons lorsque ces dispositions auront été prises ; très rapidement, je le souhaite.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Le bois de Bernouille à Coubron, en Seine-Saint-Denis, vous connaissez comme Champagnole, monsieur le ministre. C'est un cas concret de défense de l'environnement, l'un des derniers espaces boisés du département.

En homme de terrain et de dialogue, vous êtes venu sur place pour voir l'attachement de toute la population non seulement de cette commune, mais aussi des communes riveraines et du département tout entier, des élus de toutes tendances pour assurer la sauvegarde de ce dernier espace boisé qui est devenu un symbole.

Quand je vous ai interrogé, monsieur le ministre, en avril dernier, grâce à l'action du maire, mon ami Raymond Coenne, et de son conseiller général, Jean Corlin, et surtout grâce à vos assurances, cette commune de 5 000 habitants vivait dans une certaine quiétude. Bernouille était sauvé. Chacun y avait pris sa part : les élus, la coordination et tous les amoureux de la nature, des écologistes au député de la droite ve te que je suis *(Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste)*, grâce à votre appui déterminant, monsieur le ministre.

Dans votre réponse, le 18 avril dernier, vous m'indiquiez que, « pour les précautions supplémentaires » que je préconisais, « vous étiez prêt à les envisager ».

Monsieur le ministre, je fais appel à vous pour que l'on ne remette pas en cause l'environnement sur Coubron, sur la réserve de Chelles qui jouxte le bois de Bernouille. Mon ami et collègue, le maire de Coubron, vient de vous écrire à trois reprises en moins d'une quinzaine de jours - c'est dire son inquiétude - pour vous alerter sur les nouvelles tentatives de l'entreprise S.A.M.C. de remettre en cause, devant le tribunal administratif, les précédents jugements stoppant le défrichage et sur sa volonté d'étendre l'exploitation à ciel ouvert sur la réserve de Chelles, sous un fallacieux prétexte de remise en état des anciens sites exploités.

Monsieur le ministre, Coubron est de nouveau en danger, par ceux qui veulent retirer définitivement toute tâche verte sur ce département gris, pour le doter, dans cette désolation lunaire que vous avez pu voir sur place, d'une nouvelle carrière à ciel ouvert.

Que comptez-vous entreprendre pour répondre à l'appel du conseil municipal de cette commune, qui lors de sa séance du 18 octobre réclame « la préservation et la protection totale de l'intégralité des espaces verts situés sur la commune de Coubron, en particulier du bois de Bernouille » que vous avez permis de sauver, monsieur le ministre, « et de la réserve de Chelles » ? En résumé, monsieur le ministre, allez-vous nous aider à sauver une deuxième fois l'environnement sur cette petite commune de Coubron ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, vous me prenez au dépourvu ! Je me souviens, en effet, du bois de Bernouille à Coubron, mais je ne connaissais pas la réserve de Chelles, qui doit être voisine.

M. Eric Raoult. Ils sont contigus.

M. le ministre de l'environnement. Je suppose que la société a acheté plusieurs bois il y a quelques années dans l'intention de les exploiter au fur et à mesure de ses besoins futurs. Les bois ont poussé ; la commune s'y est attachée tandis que la société considérait que, propriétaire, elle avait un droit acquis à exploiter les carrières.

M. Eric Raoult. On repart à zéro !

M. le ministre de l'environnement. En principe, c'est le ministère de l'agriculture qui est habilité à autoriser le défrichage s'il s'agit d'une zone boisée. Il conviendrait donc d'interroger d'abord mon collègue le ministre de l'agriculture pour savoir s'il a l'intention d'accorder l'autorisation de défrichage au cas où celle-ci est nécessaire. Je pourrai alors répondre à votre question.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Marc Reymann.

M. Marc Reymann. Monsieur le ministre, l'installation d'une usine d'incinération de déchets toxiques et dangereux dans la ville frontalière de Kehl soulève l'indignation des habitants de Strasbourg.

Par dizaines de milliers, ils ont signé des pétitions s'élevant contre cette implantation. Ces pétitions sont dues aux craintes suscitées par les produits toxiques et dangereux qui seront stockés et incinérés, produits dont la liste exhaustive est inconnue.

Cette usine se surajouterait aux quelque vingt-six usines soumises à la réglementation Seveso, qui sont déjà installées dans cette région.

Monsieur le ministre, vous aviez proposé que les autorités locales françaises et allemandes découvrent ensemble un autre lieu d'implantation. A ma connaissance, vos propositions sont restées lettre morte.

Avec mes collègues parlementaires européens, issus du Land de Bade-Wurtemberg et du Bas-Rhin, nous avons proposé une période moratoire d'un an.

Cette période devrait permettre de rechercher un autre site dans la région du Rhin supérieur. Cette demande a été adressée tant à Mme le maire de Strasbourg qu'au ministre de l'environnement du Land de Bade-Wurtemberg.

Durant cette année, je souhaite qu'un jury scientifique international établisse la nocivité ou la non-nocivité d'une telle implantation dans cette partie de la vallée rhénane.

Il me serait agréable de connaître votre position sur l'évolution de ce dossier.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître à mon collègue, le ministre de l'environnement fédéral, mon sentiment en des termes très nets au cours de réunions où était présent également le ministre de l'environnement du Land de Bade-Wurtemberg. J'étais accompagné d'élus de votre région, notamment de la ville de Strasbourg.

J'ai répété à plusieurs reprises, et même en des termes peu diplomatiques, que, de toute manière, ce n'était pas une question de technologie ou de rapports scientifiques. Le choix de cette implantation concerne une zone qui souffre déjà de pollution. Il valait mieux, par conséquent, choisir un autre endroit pour mettre cette usine. Nous n'éprouvons pas de défiance particulière à l'encontre de la technologie de nos voisins mais, au fond, il s'agit d'une question de bon voisinage. Nous souhaitons donc, avant qu'il ne soit trop tard, que la partie allemande examine la possibilité d'un autre site. Nous sommes même prêts à l'y aider.

Malheureusement, le Gouvernement du Bade-Wurtemberg a, jusqu'à présent, opposé à nos observations une fin de non-recevoir extrêmement têtue, je dois dire, ce qui m'a d'ailleurs choqué. Mon collègue fédéral m'a fait savoir que l'organisation administrative allemande ne lui donnait aucun moyen d'influer sur le gouvernement local.

Alors, où en sommes-nous ? Parallèlement à l'action que vous menez vous-même avec vos collègues et avec les municipalités, le Gouvernement français a demandé qu'une partie de la population française puisse participer à l'enquête publique. La synthèse des avis a été recueillie du côté français et dans les délais prescrits, c'est-à-dire avant la fin de l'année, nous la ferons connaître, une nouvelle fois, officiellement. Au point où nous en sommes, il me semble que la réponse devra être de nature politique, puisque, aux plans technique et juridique, nous n'avons pas beaucoup de moyens d'intervenir.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Monsieur le ministre, je voudrais évoquer un problème qui ne devrait pas avoir d'incidences sur le budget de l'environnement, mais qui peut en avoir sur l'économie nationale et le fonctionnement d'un système politique démocratique. Je veux parler de la lutte contre les nuisances dues aux exploitations de carrières.

Ces carrières peuvent, en effet, présenter des inconvénients graves pour l'environnement, donc pour le patrimoine national. Chaque nouvelle ouverture de carrière suscite une vague de protestations parmi les populations plus ou moins victimes de ces nuisances. Le problème se pose avec constance dans de nombreux départements. Il paraît urgent autant que nécessaire de le résoudre.

L'importance économique du secteur de l'extraction et de la transformation des matériaux issus des carrières n'échappe à personne. Aussi devons-nous chercher à concilier les impératifs de protection de l'environnement et les nécessités de la production.

Mon collègue, Bernard Nayral, et moi-même avons déposé une proposition de loi en ce sens au mois de mai 1990. Elle a reçu un accueil favorable de nos collègues, puisque 138 députés de notre groupe ont décidé d'en être signataires.

En l'état actuel de la législation, en effet, le régime juridique des carrières relève à la fois du code minier et de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. Gérard Saumade. Il en résulte une situation confuse qu'il est très important de clarifier si l'on veut pouvoir agir. La proposition de loi que nous avons déposée tend à assujettir les carrières aux dispositions de la loi du 19 juillet 1976 et à créer une commission départementale d'agrément des carrières.

M. Eric Raoult. Il faut nous donner votre proposition de loi, nous la signerons !

M. Gérard Saumade. Nous nous proposons ainsi d'unifier la législation, de démocratiser le processus qui conduit à la délivrance des autorisations d'ouverture et d'exploitation, et de mettre en œuvre un véritable schéma départemental des carrières.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Gérard Saumade. Ces mesures permettraient une meilleure prise en considération de la protection de l'environnement sur le terrain. Leur financement ne saurait poser problème. Le coût de l'élaboration du schéma départemental, au demeurant modique, pourrait être pris en charge par le conseil général de chaque département, le coût de la réhabilitation des sites par les exploitants. Cela, en accord avec les représentants de la profession qui nous ont déclaré le souhaiter. Les D.R.I.R. resteraient toujours chargées des contrôles sur le terrain.

Le principe du pollueur payeur serait donc mis en application. Nous en avons fait l'expérience, avec succès, sur une gravière de la vallée de l'Orb. Mais il importe que la législation soit, sur ce point, décisive. Dans ces conditions, il n'apparaît pas nécessaire de restaurer la taxe sur les granulats qui a cessé d'être perçue depuis plusieurs années.

Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir si, intéressé par cette initiative parlementaire, vous appuieriez, le cas échéant, l'inscription de cette proposition de loi à l'ordre du jour des travaux de notre assemblée.

Nous ferions d'une pierre deux coups : ce texte unifierait la législation et, comme il serait d'origine parlementaire, il permettrait de résoudre les problèmes dus aux contradictions qui existent entre différentes instances. Pour parler clair, il importe d'empêcher que le lobby de certains ministères continue à s'opposer à une réforme d'intérêt général ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jean-Marie Demange. Il a absolument raison !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Le code minier dont dépendent les carrières contient, certes, une disposition qui prévoit des plans ou des schémas pour les carrières mais rien qui permette de surveiller l'application de ces dispositions - mises en demeure, consignations - tout ce qui existe, en revanche, pour les établissements classés. Voilà pourquoi le ministère de l'environnement a préparé un projet de loi qui ferait passer les carrières du régime du code minier à celui des installations classées pour la protection de l'environnement, ce qui leur offrirait les mêmes possibilités, entre autres celle des enquêtes publiques.

M. Jean-Yves Le Déaut et M. Richard Cazenave. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. J'espère pouvoir présenter ce projet de loi le plus rapidement possible devant le Parlement. Si je n'y parvenais pas, monsieur le président du conseil général, peut-être à ce moment, envisagerais-je d'utiliser la procédure que vous me suggérez.

En tout cas, je suis parfaitement d'accord avec vous, il nous faut une sorte de planification territoriale, soit au niveau du département, soit à celui de la région, soit à celui de la vallée, cette dernière étant souvent l'unité géographique touchée. On en connaît certaines qui sont pratiquement mises en pièces. Curieusement, la profession est d'accord pour le rétablissement de la taxe parafiscale qui a été supprimée par le ministre du budget M. Juppé - pour être précis. *(Sourires.)*

M. Richard Cazenave. Si vous deviez rappeler aussi toutes les bonnes choses qu'il a réalisées, on y passerait la nuit !

M. le ministre de l'environnement. La profession considère que cette taxe parafiscale pourrait servir à financer les plans de localisation des carrières. Nous nous interrogeons sur l'impact économique sur les exploitations familiales de dispositions plus contraignantes pour le régime des carrières. L'avenir de cette profession est en jeu. Les entreprises sont, de plus en plus souvent, rachetées par de grands groupes qui se déclarent prêts à se conformer à des contraintes beaucoup plus rigoureuses dans le domaine de la protection de l'environnement.

M. Eric Raoult. Il faut nous faire passer la proposition de loi, monsieur Saumade, pour qu'on la signe !

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Les précédentes interventions de mes collègues sur le traitement des déchets industriels me permettront de gagner du temps. J'ajouterai cependant quelques mots sur les points noirs et leur résorption.

Vous vous êtes dit prêt à engager, je m'en réjouis, votre responsabilité politique, pour obtenir des solutions « sonnantes et trébuchantes ». J'espère que les efforts financiers consentis dans ce domaine doubleront dès les prochains mois et peut-être quadrupleront l'année prochaine.

Dans mon rapport, je proposais un certain nombre de mesures que je vais rappeler pour savoir ce que vous en pensez.

Je demandais d'abord que la loi prévoie les mécanismes qui permettraient de régler le cas de responsables inconnus ou insolubles ; que la loi crée un fonds de réhabilitation des sites contaminés qui serait abondé pour moins de la moitié par l'Etat et pour plus de la moitié par le secteur privé, directement ou indirectement ; que la France favorise l'harmonisation internationale des définitions des points noirs, de leur caractérisation et de leur réhabilitation ; enfin que, sur le modèle du nucléaire, une échelle de gravité des points noirs soit mise au point.

Voilà en ce qui concerne « la mise en ordre de la maison », si j'ose dire.

En ce qui concerne la recherche, vous avez, avec M. Hubert Curien, mis en place la mission Bourrelier. Qu'attendez-vous de cette mission ? Quels nouveaux objectifs en matière de coordination, d'animation de la recherche pourrait-on fixer à la nouvelle agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie dont nous avons beaucoup parlé ce soir ?

J'ai souligné, dans mon rapport, la nécessité de créer ou de reconstituer une véritable filière industrielle dans le domaine des déchets. Elle est plus que jamais nécessaire tant pour les industries qui polluent, afin qu'elles s'engagent dans la voie de l'écotecnologie, que pour tous les opérateurs qui cherchent à dépolluer. Nous en avons en France de très performants.

Au moment où l'on parle de remuscler notre industrie, il ne faut pas négliger le marché de l'environnement qui, selon tous les experts, constituera peu ou prou au troisième millénaire 10 à 20 p. 100 des parts de marché dans le monde. Il importe donc qu'en France on se mobilise sur l'idée, que je vous propose, d'un centre de traitement pilote. Beaucoup, y compris les opérateurs de dépollution, seraient prêts à mettre la main au portefeuille. Ce centre de traitement pilote ultramodern pourrait servir de référence aux collectivités locales qui seraient prêtes à en accepter un sur leur territoire, éventuellement associé à une décharge de classe I, elle aussi ultramoderne et performante. Ce qui permettrait de réconcilier les Français avec leur environnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Destot, vous avez rédigé un rapport qui fait de vous l'expert dans ce domaine. Le Gouvernement s'inspirera des principales dispositions de ce rapport pour en faire en quelque sorte son programme d'action. Il reviendra devant l'Assemblée avec un certain nombre de propositions législatives permettant d'y parvenir.

En ce qui concerne le fonds, l'idée d'une participation du monde industriel est certainement utile. Peut-elle pourvoir à la réhabilitation des points noirs ? C'est une question un peu délicate que le Gouvernement n'a pas encore tranchée. En tout état de cause, il faudra certainement créer un mécanisme financier pour réhabiliter les points noirs.

L'idée d'un système d'évaluation qui soit partagé par nos voisins est évidemment excellente. Quant à l'échelle de gravité, elle suppose des efforts importants de communication, ou plutôt d'information, car il faut expliquer de quoi il s'agit, dire si, oui ou non, c'est grave. Nous nous heurtons à la même difficulté que rencontrent les sondages. Lors de l'affaire Montchanin, un journal a évoqué la présence de la dioxine de Seveso. Immédiatement, nous avons vu à la télévision des têtes de mort. Or, il n'y avait pas de dioxine ; et

même s'il y en avait eu, la tête de mort ne se justifiait pas car jamais, la dioxine n'a fait de victimes parmi la population de Seveso ! Pourtant, dioxine égale tête de mort, égale catastrophe ! Trouver une échelle pour communiquer, comme nous pouvons le faire pour le nucléaire, serait donc très utile. Je ne suis pas sûr qu'on y parvienne d'un seul coup. C'est pourquoi la mission de recherche de M. Bourrelier est si importante.

M. Gouhier l'a dit tout à l'heure, la recherche dans le domaine des déchets a connu une certaine stagnation. D'une manière générale, la société n'a pas accordé à la question des déchets l'attention qu'elle méritait. Pour vous dire la vérité, je ne suis même pas sûr de savoir exactement quelles questions poser à la recherche. Dans quelles directions la recherche technologique doit-elle donc s'orienter ?

Quant à la nécessité d'établir une filière industrielle, je suis d'accord. Le problème des déchets souffrait d'un « bricolage » et de l'absence d'acteurs industriels convenables, si je puis dire. J'ai discuté avec des groupes français qui sont disposés à s'engager de plus en plus dans le secteur des déchets. Nous aurons donc des partenaires industriels de première grandeur qui d'ailleurs pourront occuper très rapidement, sur le marché international, des positions éminentes.

Je tiens donc à vous rassurer sur ce point. J'y veille avec beaucoup d'attention et les industriels qui, comme vous, ont compris l'existence d'un marché, me fournissent des réponses satisfaisantes.

Faudra-t-il un centre de traitement pilote ? Est-ce une décharge de classe I ? Pour ma part, je ne suis même pas opposé à ce que ce soit un mausolée, donc non enterré. Mais j'aimerais que nous ayons des idées claires sur le sujet et c'est aussi l'un des buts de la mission Bourrelier.

Dès lors que l'on extrait des minéraux ou des métaux du sol pour créer des produits et qu'ensuite, par destruction ou traitement à haute température par exemple, ces produits sont cassés pour retrouver des minéraux ou des métaux, il n'est pas anormal de les remettre dans le sol où on les a trouvés. Est-ce aussi simple que cela ? C'est une des questions auxquelles la mission doit répondre. Ce serait très satisfaisant pour l'esprit et, vraisemblablement, pour nos contemporains.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Vous avez indiqué à plusieurs reprises, monsieur le ministre, que la gestion des déchets ménagers constituait l'une des préoccupations majeures de votre ministère et que nous devons nous orienter vers une plus grande récupération des matériaux recyclables. Vous avez ainsi pris position en faveur de la taxation de la mise en décharge. Vous avez également souhaité instituer la reprise partielle des emballages par les conditionneurs, en laissant le soin aux collectivités locales d'organiser la collecte sélective à cet effet.

Elu en charge de l'environnement à la ville de Grenoble, je suis sensible à ce problème et aux problèmes, en général, que pose le traitement des déchets urbains. Je me félicite, par conséquent, de ces orientations.

Cela me conduit à vous interroger sur l'avenir réservé à la filière papier qui me semble être dans une situation inquiétante. En Allemagne, l'existence d'un large subventionnement public de l'activité des récupérateurs permet l'exportation de papiers usagers à des prix tout à fait dérisoires. Cela a entraîné un véritable effondrement des cours du vieux papier français et place les entreprises et les organisations caritatives qui collectent ce produit en France, dans une situation économique difficile.

Dans ces conditions, les industries papetières risquent, dans un avenir proche, de ne plus acheter le papier français en vue d'un recyclage, alors que, paradoxalement, 46 p. 100 des matières premières qu'elles utilisent sont constituées de vieux papiers. Cette situation est difficilement acceptable. C'est pourquoi j'aimerais savoir si vous envisagez de faire pression auprès de l'Allemagne ou des autorités communautaires pour que soient rétablies les conditions d'une concurrence normale ou si, à défaut, vous êtes disposé à vous engager sur la voie d'une aide financière publique qui ne soit pas à la charge des collectivités locales - elles en donnent

déjà trop - et qui assurerait ainsi la survie des entreprises caritatives ou de réinsertion sociale impliquées dans la récupération du vieux papier.

J'aimerais également avoir votre point de vue sur une autre proposition, visant à améliorer l'élimination des produits toxiques des ménages. Les collectivités locales sont, en effet, de plus en plus sollicitées pour entreprendre la collecte de ces produits et assurer leur élimination de manière satisfaisante pour l'environnement. Or, les coûts de traitement sont très élevés, 11 000 francs à 12 000 francs par tonne alors que les collectivités ne sont en aucun cas responsables de la mise en circulation de ces produits et que malheureusement, elles ne participent pas aux bénéfices liés à leur commercialisation.

C'est pourquoi je me demande si, à l'image de ce que préconise pour les emballages le rapport de M. Riboud, il ne serait pas possible d'imaginer intégrer ces coûts au prix de vente des produits et d'affecter les sommes ainsi dégagées à un fonds de compensation permettant de dédommager les collectivités assurant la collecte des produits toxiques.

Cette solution présenterait l'avantage d'obliger les industriels à considérer le coût d'élimination des résidus lors de la phase de production et d'orienter ainsi leur choix puis celui des consommateurs en ramenant le prix des produits écologiques à un niveau concurrentiel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Que voilà d'excellentes questions et suggestions !

Quelle est l'innovation apportée par les propositions de M. Riboud précisées par M. Beffa ?

Les communes s'engageant dans un effort de récupération et de tri étaient confrontées à un coût erratique des matières premières. Un jour, elles pouvaient rétribuer les organismes qui s'employaient à ce tri, à cette récupération et à cette mise sur le marché. Un autre jour, elles ne le pouvaient plus car, tout d'un coup, le mécanisme s'effondrait.

Dans leurs rapports, M. Riboud et M. Beffa suggèrent que ces entreprises paient le service rendu par les collectivités lorsqu'elles trient et mettent à leur disposition les matériaux recyclés. C'est donc le service des collectivités qui serait rétribué : par conséquent, elles auraient des ressources garanties.

Les matériaux seraient repris par une société qui devrait s'appeler Eco-emballage ou par la société qui mettrait ces produits sur le marché. Cette société serait libre de les mettre ensuite à la disposition de la filière productrice à prix zéro, comme le font les Allemands pour le papier. Nous commençons à le faire pour les emballages. Nous ne l'avons pas encore fait pour le papier. Mais la différence est là.

Pourquoi les Allemands ont-ils un prix zéro ? Tout simplement parce que l'on paie en quelque sorte les communes pour qu'elles donnent le papier alors qu'en France, on continue à vouloir trouver un acheteur. A la limite, le papier viendra d'Allemagne, non seulement avec un prix zéro, mais peut-être même avec des Deutschemark en plus pour qu'on le prenne. La concurrence n'est donc pas possible !

Le ministère de l'environnement souhaite engager avec les producteurs ou les utilisateurs de papier une négociation du même ordre afin qu'ils reprennent du papier recyclé, mais ce n'est pas encore commencé. A chaque jour suffit sa peine, et nous en sommes pour l'instant aux emballages. Ensuite, on passera aux papiers, notamment à ceux qui sont diffusés gratuitement.

En ce qui concerne les produits toxiques, je pense commencer par les piles usagées dont la reprise me préoccupe particulièrement. Pour le reste, je n'ai pas de projet précis. Indépendamment des mécanismes de collecte - je suis prêt à étudier vos suggestions - il y a aussi un aspect préventif dans l'emballage et dans l'étiquetage, et je vois M. Brune opiner du chef car il met en œuvre lui-même toutes les dispositions sur les écoproduits, en insistant notamment sur l'aspect préventif.

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Guy Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le ministre, en juin dernier, un colloque intitulé « Quel littoral demain ? » réunissait environ 500 personnes dont de très nombreux élus, cinq

ministres et le Premier ministre. Votre ministère et vous-même avez pris une part extrêmement active à sa préparation.

Nous avons fait faire auparavant un sondage par la SOFRES : pour 98 p. 100 des Français, il est important de protéger le littoral, pour 82 p. 100, c'est même prioritaire et 45 p. 100 d'entre eux vont même jusqu'à souhaiter la destruction de ce qui n'aurait pas été construit suivant les règles.

Nous avons en France un arsenal à la fois législatif et réglementaire extrêmement complet. Vous avez évoqué tout à l'heure la loi littoral. Vous avez fait paraître un certain nombre de décrets, ce dont je vous remercie, lors d'une réunion, les préfets ont reçu des consignes très strictes pour que cette loi soit appliquée.

Seulement, la véritable arme absolue en définitive, c'est le Conservatoire du littoral. En effet, dès qu'un terrain est menacé, on l'achète et les propriétés du Conservatoire sont imprescriptibles et inaliénables.

Au cours de ce colloque, le Premier ministre a ajouté qu'il donnait des orientations pour que, dans les années qui viennent, on achète 20 000 hectares supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 36 000 hectares dont le Conservatoire est propriétaire aujourd'hui. Cela s'est traduit dans les actes puisque nous avons aujourd'hui 25 millions de francs de plus en autorisations de programme et 15 millions en crédits de paiement.

Bravo au Gouvernement et bravo, monsieur le ministre, parce que cela fait partie des priorités de votre ministère, mais, au cours des dernières années, le budget avait quelque peu baissé et nous avons pris du retard. Nous avons actuellement pour 200 millions de francs environ de terrains pour lesquels la décision d'achat a été prise par le conseil d'administration mais que nous n'avons pas encore achetés. Je vais donc vous surprendre : mais nous n'avons pas encore assez de crédits et je souhaiterais que l'on puisse les abonder d'au moins 10 millions de francs en crédits de paiement et en autorisations de programme. Je me tourne vers mes collègues pour leur demander comme les années précédentes que l'on utilise, si besoin était, la réserve parlementaire, en souhaitant effectivement que l'on aille un tout petit peu plus loin.

Monsieur le ministre, 1 p. 100 des terrains encore disponibles disparaissent chaque année de façon irrémédiable !

Lorsque Gilbert Le Bris a demandé que les crédits de fonctionnement soient également abondés, vous lui avez répondu, ai-je lu dans un des rapports, que le Conservatoire n'ayant pas la gestion de ces terrains, ce n'était pas indispensable. Je schématise. C'est peut-être la première fois, mais là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous.

En définitive, même si la gestion est assurée par les collectivités locales, c'est sous la responsabilité du Conservatoire. C'est lui qui donne les orientations, qui indique comment il faut faire. Ce sont ses délégués qui vont s'assurer sur le terrain que les choses se passent bien.

Au fond, nous avons actuellement un personnel correspondant à la gestion de 15 000 hectares. Or nous sommes à 36 000 hectares. Manifestement, nous sommes quelque peu dépassés par les événements et, comme l'an dernier, je souhaiterais que les crédits de fonctionnement du Conservatoire soient également abondés.

Notre collègue Barnier avait proposé, comme l'an dernier, que la dation en paiement soit instaurée au profit du Conservatoire. La commission des finances, très sagement, l'a suivi. Nous devons nous remettre à l'ouvrage pour que cette disposition soit retenue l'an prochain. (*« Très bien ! » sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Il est encourageant de voir augmenter les crédits en faveur du Conservatoire du littoral. Mais il en faudrait toujours davantage : ce n'est pas le ministre de l'environnement qui dirait le contraire ! Si le Parlement, dans son infinie sagesse, décidait un effort supplémentaire au titre de la réserve, ce n'est pas le ministre de l'environnement qui s'y opposerait !

Votre question mérite néanmoins d'être examinée. Jusqu'où va-t-on à terme ? Au fond, quelle ambition voulons-nous donner au Conservatoire du littoral ? Quelles sont les obligations des autres acteurs ? D'autres collectivités peuvent-elles intervenir sur les espaces sensibles ? Pouvons-nous inventer d'autres mécanismes pour les régions ? Pouvons-nous mener

une politique plus concertée et plus générale pour l'aménagement du littoral ? Il me paraîtrait opportun de mener une telle réflexion.

Effectivement, chaque fois que le Conservatoire acquiert de nouveaux territoires, à la satisfaction générale, cela fait peser sur lui des charges de fonctionnement, même si ce n'est pas à lui de tout gérer directement.

Je prends note de toutes vos observations. Je ne suis pas personnellement défavorable à l'idée de prévoir des mécanismes de fiscalité écologique incluant la dation en paiement des droits de succession. C'est un point de vue qui n'est pas partagé par certains de mes collègues. Il faut donc faire comme le Conservatoire : avoir des projets à long terme, de la patience et, année après année, remettre l'ouvrage sur le métier. C'est ainsi que l'on finit par convaincre. L'action du Conservatoire est appréciée unanimement, et cette unanimité me paraît de bon aloi pour la suite.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, vous nous avez dit tout à l'heure que le Parlement devait s'investir et certains collègues vous ont fait des suggestions. Malheureusement, dans le domaine de l'environnement, le Parlement souhaiterait s'investir, mais ne le peut que difficilement dans la mesure où de nombreux textes sont en réalité des directives qui ne sont pas discutées au Parlement.

Je serais d'ailleurs favorable à la proposition de Michel Barnier d'inscrire l'environnement dans le domaine législatif, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de l'article 34 de la Constitution. Une loi organique pourrait y suffire. Je souhaiterais que, sur de grands sujets comme la qualité de l'air qui pose un problème au niveau européen, nous ayons un grand débat au Parlement.

Ma question concerne la taxe sur l'énergie. Vous venez d'indiquer qu'un de nos axes prioritaires est la lutte contre le dégagement de gaz carbonique et, en tant que rapporteur du budget des affaires européennes, j'avais moi-même fait une telle proposition l'an dernier. Elle a été retenue par les ministres de l'environnement mais j'ai un peu l'impression qu'on n'est pas allé au bout du raisonnement.

A partir du moment où l'on prévoit une taxe sur les énergies fossiles pour lutter contre le dégagement de CO₂, même si l'Europe n'est responsable que d'environ 13 p. 100 des pollutions mondiales, on va dans le bon sens. Mais si on taxe la totalité des autres énergies, y compris l'énergie hydraulique, sans doute parce qu'on ne veut pas en même temps favoriser l'énergie nucléaire, on fait fausse route. On ne favorise pas, en effet, les énergies renouvelables et on n'a pas le courage au niveau européen de s'attaquer au vrai problème de l'énergie, aux vraies causes de pollution que nous rencontrerons au vingt et unième siècle.

La température a augmenté de 0,9 degré au cours du vingtième siècle. Elle augmentera de 1,5 à 4,5 degrés au vingt et unième siècle et ce sera l'un des grands débats politiques. Je crois que tous les experts sont d'accord sur ce point.

On va donc dans le bon sens et je vous félicite comme certains de mes collègues pour votre action mais, au niveau européen, on doit continuer à réfléchir.

Ce qui est vrai pour l'énergie l'est également pour les transports. On construit des autoroutes mais on ne va pas jusqu'au bout de la logique. Vous parliez des camions qu'on met sur les trains en Suisse ! Le transport combiné n'est pas suffisamment développé au niveau de notre pays et on en discutait cet après-midi même dans le cadre du budget des transports.

Par ailleurs, avance-t-on dans le domaine de l'éco-label européen cher à mon ami Brune ?

Le Président de la République a abordé un thème qui m'est cher, et que je développe depuis plusieurs années dans mon rapport budgétaire sur les affaires européennes : la détaxation des bio-carburants. Les productions de bio-éthanol ou de colza seront-elles soutenues ? Va-t-on développer le diester et, si oui, va-t-on s'engager à développer de manière coordonnée la jachère énergétique au niveau européen ? Quel sera le mécanisme de détaxation des biocarburants ?

Petite question annexe : quelle sera la position européenne sur les problèmes d'environnement dans les pays de l'Est européen ? Je pense notamment au problème des centrales nucléaires. Alors que certaines d'entre elles sont dans un état catastrophique, ne serait-il pas important de les remettre

immédiatement en état ? Cela coûterait une vingtaine de milliards. Or un nouvel accident nucléaire mettrait en péril la totalité du parc nucléaire mondial.

Enfin, pour qu'il puisse s'investir, envisagez-vous un débat préalable à la conférence mondiale sur l'environnement de Rio de Janeiro au Parlement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à cette chaîne de questions... !

M. le ministre de l'environnement. Je rends hommage à votre savoir chimique à tous !

Vos questions, monsieur le député, tourment au fond autour de l'énergie à l'exception de celle concernant la discussion européenne sur les éco-produits. Celle-ci avance car la Commission fait maintenant des propositions un peu plus réalistes que naguère. J'ai bon espoir mais nous aurons tout de même des difficultés pour faire admettre à certains pays qu'une harmonisation est nécessaire.

La question de la participation du Parlement à l'élaboration du droit communautaire est posée depuis trois ans, mais il ne semble pas qu'une réponse satisfaisante ait été vraiment trouvée. Je suis moi-même partagé. J'ai parfois le sentiment que des décisions importantes se prennent, auxquelles le Parlement français devrait être associé, mais lorsqu'il s'agit de questions de plomberie, j'ai parfois l'impression de perdre mon temps ! Les discussions européennes sont une espèce de bric-à-brac dans lequel il faudrait mettre de l'ordre ! C'est mon sentiment, que j'exprime simplement et directement.

Il faudrait que nous ayons ici, longuement, une vraie discussion sur la question de l'énergie. Je serais également favorable à ce que l'on puisse débattre de la préparation de la conférence de Rio si M. le ministre chargé des relations avec le Parlement me trouvait un moment dans l'ordre du jour que je sais être assez chargé. C'est une discussion très importante sur l'avenir de la planète à laquelle il ne serait pas insupportable de consacrer une matinée !

Notre pays est plutôt bien placé. Il a de bonnes propositions dont je serais ravi de vous faire part. La France propose même des réformes concernant les institutions des Nations unies dont il serait bon de parler.

L'effet de serre est certainement l'un des problèmes majeurs. Tous les signes paraissent le confirmer ; aucun n'est négatif, tous sont positifs. La politique de l'environnement française est structurée par cet effet de serre, c'est-à-dire que nous cherchons à ne prendre de dispositions que si elles sont compatibles avec l'orientation générale de la lutte contre l'effet de serre ou des principes de précaution nécessaires pour ne pas l'aggraver.

La Commission des Communautés européennes a proposé une taxe dont 50 p. 100 seraient assis sur le carbone du gaz carbonique et 50 p. 100 sur la consommation d'énergie en général. En effet, lutter contre l'effet de serre, ce n'est pas développer de manière inconsidérée d'autres sources d'énergie même si celles-ci sont neutres à cet égard. De toute manière, la consommation d'énergie a des effets sur l'environnement. Il peut s'agir, par exemple, des déchets radioactifs pour les centrales nucléaires, des grands barrages pour l'hydro-électrique, etc.

On pourrait concevoir d'asseoir cette taxe à 75 p. 100 sur le gaz carbonique et à 25 p. 100 sur les autres sources d'énergie ou encore, en application du principe pollueur-payeur, uniquement sur le gaz carbonique, comme vous semblez le proposer, monsieur le député.

En tout état de cause, la France pratique une politique d'économie d'énergie et, par conséquent, comprend ce souci. Ce n'est donc peut-être pas la peine d'agir uniquement par une taxe ! Essayons par ailleurs de mener des politiques coordonnées d'économie d'énergie dans le domaine des transports, dans le domaine de l'isolation thermique avec des normes d'isolation, etc., sans qu'il soit obligatoirement nécessaire de passer par le système fiscal.

Voilà où nous en sommes. Ce n'est qu'une proposition de la Commission, mais elle est déjà importante parce qu'elle engage enfin ce continent dans une voie pragmatique. On fait quelque chose !

Quant aux biocarburants et au diester, nous avons décidé de les détaxer. Cela va donc favoriser leur diffusion, d'autant que nous avons des efforts de recherche et de développement à mettre en œuvre.

Leur production peut-elle être considérée comme une forme de jachère ? Je suis dubitatif, et je ne voudrais pas que l'on croie que le diester va être la panacée, une de ces panacées qu'on nous annonce périodiquement. Ce n'est qu'un complément dans notre politique de l'énergie.

Pour l'instant, ce que je sais de la production des carburants végétaux m'amène à penser que les mécanismes de production seront calqués sur la grande production industrielle agricole et non pas sur l'agriculture extensive. Par conséquent, on ne saurait l'assimiler à de la jachère. Je suis d'accord pour que l'on y consacre une proportion raisonnable de notre espace, mais il ne s'agit pas d'encourager partout la transformation de notre agriculture de plaine en agriculture énergétique. Je ne pense pas que ce soit là l'objectif, car cela conduirait à une concentration très grande de l'agriculture.

Pour autant, il faut favoriser la production de biocarburants et leur expérimentation, notamment, concurremment avec l'électricité, pour ce que l'on appelle les flottes captives : autobus, collecte des ordures ménagères, etc.

J'en viens aux centrales nucléaires.

Le principal risque nucléaire, aujourd'hui, se situe dans les centrales nucléaires de l'est de l'Europe. Ainsi, dans le conflit serbo-croate, une centrale nucléaire a été en quelque sorte isolée du monde pendant plusieurs heures. C'est là, à l'évidence, que se trouve le danger majeur. Ce qui se passe à Tchernobyl, avec des incendies à répétition, le montre bien : c'est, pour la Communauté européenne et les pays à capacité nucléaire, un travail majeur et urgent que d'aider, sans pour autant être pesant, les pays de l'Est à organiser la sécurité nucléaire.

Ne nous leurrons pas : la sécurité nucléaire conduira à fermer - c'est la seule solution - certains réacteurs. Ce sera difficile, parce que dans ces pays il y a déjà des coupures de courant dues à l'insuffisance de production. Fermer une centrale nucléaire quand la fourniture de courant est interrompue deux ou trois heures par jour n'est pas chose aisée. Mais, s'il y avait un accident, ce serait préjudiciable à toute l'industrie nucléaire.

Les opérateurs les plus importants Siemens, E.D.F. sont prêts à intervenir. Des accords bilatéraux sont déjà signés. La difficulté, m'a-t-on dit, vient de l'intervention de la Communauté européenne en tant que telle, parce qu'elle fait des appels d'offre et que cela prend du temps. Ce n'est peut-être pas comme cela qu'il faudrait s'y prendre.

Enfin, la discussion sur les différents sources d'énergie est ouverte. Le Parlement doit y prendre part. Une discussion internationale s'est notamment engagée sur les options futures dans le domaine du nucléaire. En France même, nous savons que les efforts, pourtant absolument indispensables, à mener dans le domaine des énergies renouvelables sont encore insuffisants. Il faudra en débattre.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « environnement ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : 169 405 971 francs ;

Titre IV : 25 163 441 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 138 412 000 francs ;

« Crédits de paiement : 46 300 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 582 688 000 francs ;

« Crédits de paiement : 224 230 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le président, je crois que j'ai quelque chose à dire. (*Sourires.*)

En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement demande la réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « environnement » ainsi que sur l'amendement n° 77 qui a été rattaché à ce budget.

Je déplore d'avoir à vous le demander, mais je le fais quand même... !

M. le président. La réserve est de droit.

Après l'article 82

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 77 tendant à insérer un article additionnel après l'article 82.

Le vote sur cet amendement sera réservé.

L'amendement n° 77, présenté par M. Pierre Micaut, est ainsi rédigé :

« Après l'article 82, insérer l'article suivant :

« Le tarif des redevances prévues à l'article L. 371-6 du code des communes est porté, pour l'eau utilisée pour les besoins domestiques, à 12,5 centimes par mètre cube pour l'eau consommée à partir du 1^{er} janvier 1993. Les autres éléments du tarif sont relevés dans les mêmes proportions. »

La parole est à M. François-Michel Gonnot, pour soutenir cet amendement.

M. François-Michel Gonnot. Il est soutenu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Elle n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'environnement. Cet amendement relève plutôt de la compétence du ministre de l'agriculture.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 77 est réservé.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mises aux voix les dispositions réservées.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Claude Germon une proposition de loi organique tendant à compléter l'article 34 de la Constitution et à inclure dans le domaine législatif les schémas directeurs des infrastructures de transport.

La proposition de loi organique est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2312 et distribuée.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 31 octobre 1991, de Mme le Premier ministre, en application de l'article 8 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances, le vingtième rapport sur la situation démographique de la France.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères.

Annexe n° 1. - M. Jean-Marie Cambacères, rapporteur spécial :

Avis n° 2256, tome I (Relations culturelles internationales) de M. Bernard Bardin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 2257, au nom de la commission des affaires étrangères :

- tome I de M. André Delehedde ;
- tome II (Action humanitaire), de M. Charles Pistre ;
- tome III (Immigration), de M. Bernard Stasi ;
- tome IV (Relations culturelles et francophonie), de M. Xavier Deniau ;

Avis n° 2258, tome I, de M. Bertrand Gallet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires européennes.

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ;

Avis n° 2257, au nom de la commission des affaires étrangères :

- tome V (Institutions, marché unique, monnaie), de M. Jean Seitlinger ;
- tome VI (Recherche, transports, environnement), de M. Jean-Yves Le Déaut.

A seize heures, deuxième séance publique : suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

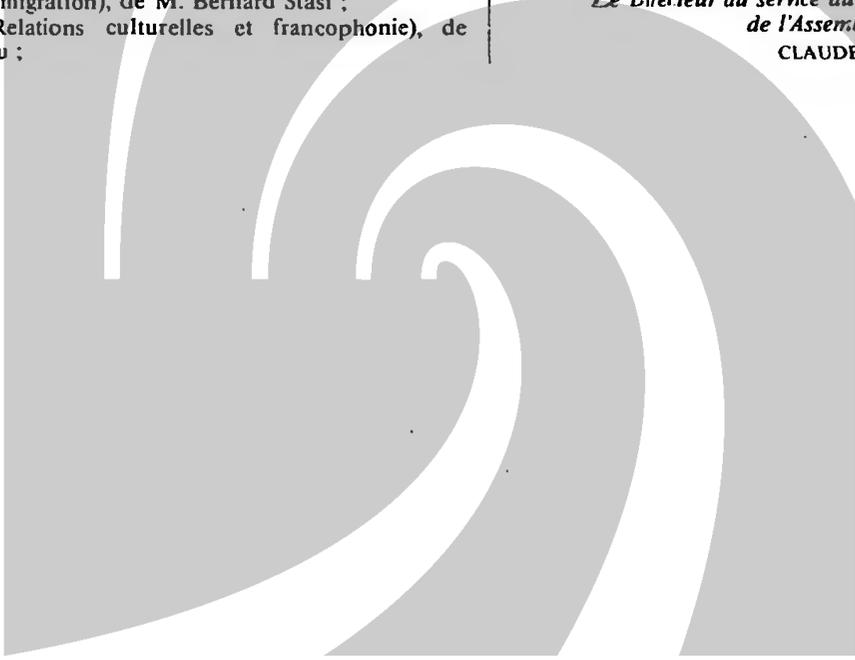
- fixation de l'ordre du jour ;
- suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 5 novembre 1991 à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	854	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
06	Table compte rendu.....	52	81	
96	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com